

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31 janvier 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le trente-et-un janvier, à vingt et une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Richard Doms, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, M. Philippe Vafiades, Mme Rachida Sadane-El Amrani, MM. Marouan El Amrani, Gérard Darmon, Didier Rychter, François Attia, Mmes Maryline Cordelat, Catherine Bruneton, Martine Bodineau.

Excusés : Mme Odile Binaux représentée par M. Perrigault
M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Pallier
Mme Marie-Laure Langlois représentée par M. Israël
Mme Annick Damany représentée par M. Aioutz
M. Claude Sanchez représenté par M. Doms
Mme Valérie Dubois représentée par M. Veston
Mlle Marianne Vignaud représentée par Mme Da Silva
Mme Marianne Lemaire
Mme Frédérique Pradier représentée par Mme Bodineau
Mme Viviane Fulcher
M. Mickaël Goasdoué représenté par Mme Chavanon-Aublanc

Mme Michelle Grave est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAUX DES DEUX DERNIERES SEANCES - SEANCES DES 22 NOVEMBRE ET 13 DECEMBRE 2007

Les procès-verbaux des séances des 22 novembre et 13 décembre 2007 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 4 décembre 2007, à savoir :

- **Décision n° 2007-174 du 4 décembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 39, rue du docteur Charcot
- **Décision n° 2007-175 du 4 décembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de parking sis 41, rue Auguste Daix et 17-19, avenue du Parc des Sports
- **Décision n° 2007-176 du 4 décembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 55, boulevard Pasteur
- **Décision n° 2007-177 du 4 décembre 2007** : Passation d'une convention avec la société Jean-Claude Barens Productions pour la mise en œuvre d'une résidence-chanson
- **Décision n° 2007-178 du 4 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec la Sarl Asterios Spectacles pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2007-179 du 6 décembre 2007** : Passation d'une convention précaire avec Monsieur Jonathan Calo pour son relogement provisoire dans un appartement situé 11, rue Julien Chaillioux à Fresnes
- **Décision n° 2007-180 du 6 décembre 2007** : Passation d'une convention avec Madame Angélique Blaszczyk pour son relogement provisoire dans un pavillon communal situé 14, rue Emile Zola à Fresnes
- **Décision n° 2007-181 du 6 décembre 2007** : Soutien scolaire - Passation d'une convention entre la commune, l'association pour les équipements sociaux des nouveaux ensembles immobiliers (A.P.E.S.) et la société d'H.L.M. France Habitation pour la mise à disposition d'un local sis 77, rue du Professeur Einstein
- **Décision n° 2007-182 du 7 décembre 2007** : Passation d'une convention précaire avec Madame Géraldine Dreux pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Jean Monnet sis 75, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2007-183 du 10 décembre 2007** : Convention avec Landes Mutualité pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-184 du 11 décembre 2007** : Convention avec la Caisse Nationale Mutualiste (C.N.M.) pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2007-185 du 11 décembre 2007** : Accueils périscolaires - Passation d'une convention entre la commune, la caisse des écoles et l'association Lire et faire lire pour l'organisation d'activités dans l'école maternelle Les Bleuets durant l'année scolaire 2007-2008
- **Décision n° 2007-186 du 14 décembre 2007** : Convention passée avec Madame Angélique Blaszczyk pour son relogement provisoire dans un pavillon communal situé 14, rue Emile Zola à Fresnes - Décision modificative
- **Décision n° 2007-187 du 14 décembre 2007** : Passation d'une convention précaire avec Madame Aurélie Chenard pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Blancs Bouleaux-Pasteur-Roux sis 22, boulevard Pasteur à Fresnes

- **Décision n° 2007-188 du 19 décembre 2007** : Passation d'un contrat avec les Théâtrales Charles Dullin pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2007-189 du 19 décembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis 70, rue Emile Zola et rue du Docteur Charcot
- **Décision n° 2007-190 du 19 décembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local à usage professionnel sis 41, rue Auguste Daix et 17-19, avenue du Parc des Sports
- **Décision n° 2007-191 du 19 décembre 2007** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial et quatre parkings sis 26 à 32, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2007-192 du 26 décembre 2007** : Passation d'une convention précaire avec Madame Annie Torrente pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Jean Monnet sis 75, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2008-1 du 2 janvier 2008** : Affiliation du centre sportif à la Ligue de l'enseignement
- **Décision n° 2008-2 du 10 janvier 2008** : Soutien scolaire - Passation d'une convention entre la commune et l'association des résidents du Clos la Garenne pour la mise à disposition du local sis 9, avenue Garennière
- **Décision n° 2008-3 du 10 janvier 2008** : Bibliothèque municipale - Renouvellement du contrat de maintenance n° LSFR554 passé avec la société 3M
- **Décision n° 2008-4 du 16 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec l'association Le Maxiphone pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2008-5 du 16 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la Sarl Soléart pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2008-6 du 16 janvier 2008** : Passation d'une convention avec la compagnie Hercub pour la mise en œuvre d'une résidence-théâtre
- **Décision n° 2008-7 du 16 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec l'association Barbaoute pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2008-8 du 16 janvier 2008** : Soutien scolaire - Avenant n° 1 à la convention entre la commune et l'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne pour la mise à disposition du local sis 2, rue de la Poterne
- **Décision n° 2008-9 du 17 janvier 2008** : Passation d'une convention avec les Théâtrales Charles Dullin en vue de la représentation d'un spectacle
- **Décision n° 2008-10 du 18 janvier 2008** : Passation d'une convention avec le domaine équestre de Chevillon (Yonne) pour le séjour au domaine des élèves de l'école Robert Doisneau

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 210 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 30 novembre 2007, à savoir :

- **Marché n° 50 du 5 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Foussier pour l'acquisition d'outillage pour les ateliers municipaux (lot n° 1 : petits électro portatifs ; lot n° 2 : groupe électrogène ; lot n° 3 : poste d'affûtage électrique)
- **Marché n° 51 du 7 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Point P pour l'acquisition d'outillage pour les ateliers municipaux (lot n° 4 : brise béton)
- **Marché n° 52 du 7 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Richardson pour la fourniture de liaisons frigorifiques et de réseaux de condensats PVC avec des calorifuges et des fixations de supports de soudures
- **Marché n° 53 du 10 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société Dideron pour le pompage des boues du bassin de décantation de la pièce d'eau du parc des sports et du nettoyage du ru de Rungis
- **Marché n° 54 du 14 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec les établissements Vion pour l'acquisition de plantes annuelles et bisannuelles (lot n° 1 : plantes annuelles)
- **Marché n° 55 du 14 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Pondard pour l'acquisition de plantes annuelles et bisannuelles (lot n° 2 : plantes bisannuelles)
- **Marché n° 56 du 17 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Urban - groupe GSDI pour la fourniture et les travaux de pose de stores extérieurs dans les écoles et de remplacement de clôtures (lot n° 1 : fourniture et pose de stores extérieurs verticaux en toile screen)
- **Marché n° 57 du 17 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Multiclo pour la fourniture et les travaux de pose de stores extérieurs dans les écoles et de remplacement de clôtures (lot n° 2 : fourniture et remplacement de clôtures métalliques)
- **Marché n° 58 du 17 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de services avec la société ID CO pour l'assistance à la conduite de projet pour l'aide à la rédaction du cahier des charges et le suivi de l'exécution du projet de la mise en réseau des bâtiments communaux à partir de réseaux de communication radio avec mobilité
- **Marché n° 59 du 14 décembre 2007** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la Boutique du Spectacle pour l'acquisition de pendrillons en velours noir pour la grange dîmière
- **Marché n° 1 du 9 janvier 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Nature et Paysages pour la création d'un espace vert public 40, rue Maurice Ténine (lot n° 1 : travaux de terrassement, de revêtement de sols, de voiries, de réseaux, d'arrosage, de maçonnerie et d'espaces verts ; lot n° 2 : mobilier, aire de jeux et équipements divers)
- **Marché n° 2 du 11 janvier 2008** : Conclusion d'un marché de services avec le bureau Véritas pour la mission de coordonnateur de sécurité dans le cadre de l'aménagement du Parc Ténine

IV - COPIE DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS COMMUNICABLES AU PUBLIC - TARIFS A COMPTER DU 1er FEVRIER 2008

Les services municipaux et notamment la direction des services techniques et de l'aménagement urbain étant sollicités pour réaliser des photocopies de documents sur lesquels figurent des données de couleurs, il convient de fixer les tarifs correspondants.

Le Conseil municipal décide de fixer, à l'unanimité, à compter du 1er février 2008 les frais de copie des documents administratifs en couleur communicables au public et délivrés à la demande des administrés, à la somme de 0,60 euros la page de format A4 et à la somme de 0,90 euros la page de format A3.

V - URBANISME - EMPRUNT CONTRACTE PAR L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL-DE-MARNE POUR LE FINANCEMENT DE 26 LOGEMENTS PLS SITUES AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - GARANTIE D'EMPRUNT

L'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune, pour un emprunt d'un montant total de 2 335 578 euros qu'il envisage de contracter auprès du Crédit foncier de France destiné à financer la construction de 26 logements PLS sis avenue de la Division Leclerc.

Le Conseil municipal accorde, par 27 voix pour et 6 abstentions, la garantie de la commune à l'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne pour le remboursement de ce prêt.

VI - URBANISME - CONTRAT DE RESERVATION AVEC L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL-DE-MARNE POUR 21 LOGEMENTS SITUES AVENUE DE LA DIVISION LECLERC - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE

Question retirée de l'ordre du jour.

VII - URBANISME - Z.A.C. CHARCOT-ZOLA - EMPRUNT CONTRACTE PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES POUR SES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - GARANTIE D'EMPRUNT

La société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes, dont le siège est 1, place Pierre et Marie Curie à Fresnes, a demandé la garantie de la commune, pour un emprunt d'un montant total de 2 755 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Société générale destiné à financer ses dépenses d'investissement pour les travaux à réaliser pour l'aménagement de la Z.A.C. Charcot-Zola.

Le Conseil municipal accorde, par 27 voix pour et 6 abstentions, la garantie de la commune à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes pour le remboursement de ce prêt.

VIII - URBANISME - DESAFFECTATION DE L'ANCIENNE ECOLE ELEMENTAIRE DES FRERES LUMIERE

Le terrain de l'ancien bâtiment de l'école élémentaire des Frères Lumière ayant vocation pour partie, à accueillir une nouvelle école maternelle regroupant les écoles des Tulipes Blanches et des Tulipes Roses et pour partie, du côté du domaine pénitentiaire, un immeuble d'habitat social, il convient de désaffecter le terrain sis 15, rue des Frères Lumière d'une superficie de 1 135,23 mètres carrés, pour lequel Monsieur le Préfet a donné un avis favorable après consultation de l'Inspecteur d'académie.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

IX - URBANISME - DECLASSEMENT DE L'ANCIENNE ECOLE ELEMENTAIRE DES FRERES LUMIERE

Une partie du terrain de l'ancienne école élémentaire des Frères Lumière devant faire l'objet d'une cession au profit du bailleur social immobilier 3F, Monsieur le Maire sollicite du Conseil municipal le déclassement de cette parcelle désaffectée de 1 135,23 mètres carrés sise 15, rue des Frères Lumière.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise.

X - URBANISME - CESSION DE PARCELLES DE L'ANCIENNE ECOLE ELEMENTAIRE DES FRERES LUMIERE

La municipalité souhaite céder une partie du terrain de l'ancienne école élémentaire des Frères Lumière cadastré section D numéro 187 p d'une superficie de 1 398 mètres carrés pour 4 033 mètres carrés SHON sis 15, rue des Frères Lumière, afin d'y faire édifier un immeuble de logements pour jeunes actifs.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de céder à la société anonyme d'H.L.M. Immobilière 3F, dont le siège social est 159, rue Nationale à Paris 13^e, la parcelle susdésignée pour la somme de 600 à 650 euros le mètre carré et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

XI - URBANISME - ACQUISITION A TITRE GRACIEUX DE DEUX PARCELLES DE TERRAINS SITUEES RUE MAURICE TENINE APPARTENANT A LA SOCIETE BOUYGUES IMMOBILIER

Conformément à l'article R.332-15 du Code de l'urbanisme et tel qu'il est stipulé dans l'arrêté du 22 juillet 2003 accordant le permis de construire à la société Bouygues Immobilier pour l'édification d'un immeuble de 56 logements et des locaux commerciaux sur deux parcelles de terrain situées 16 bis - 18 ter, rue Maurice Ténine, un terrain nu doit être cédé gratuitement à la commune pour l'élargissement de ladite rue.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition à titre gracieux de deux parcelles cadastrées section N n° 94 et N n° 96 d'une superficie respective de 116 et 6 mètres carrés destinées à être incluses dans le domaine public.

XII - REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE "JEAN MONNET - LES MARGUERITES" ET DU CENTRE DE LOISIRS MATERNEL - AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE MANDAT DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PASSEE ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES LE 23 DECEMBRE 2003

Dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire "Jean Monnet - Les Marguerites" et du centre de loisirs maternel, il convient d'approuver un avenant à la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage passée entre la ville et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes le 22 décembre 2003, afin de fixer l'enveloppe financière définitive de l'opération et la rémunération du mandataire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention de mandat portant l'enveloppe financière définitive de l'opération à la somme de 3 369 653 euros toutes taxes comprises et la rémunération du mandataire à la somme de 94 816 euros toutes taxes comprises.

XIII - PROTOCOLE D'ACCORD PASSE AVEC ELECTRICITE DE FRANCE EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE

Question retirée de l'ordre du jour.

La séance est levée à vingt-et-une heures trente-cinq.

Fresnes, le 4 janvier 2008

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 février 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le vingt-et-un février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Sont présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon-Aublanc, MM. Jacques Ouvrard, James Veston, Alain Perrigault, Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, Richard Domsps, adjoints - Mme Marie-Claude Vally, M. Pierre Aioutz, Mmes Marie-Laure Langlois, Brigitte Gautier-Tironneau, Michelle Grave, Muriel Ethève, Laurinda Da Silva, MM. Philippe Vafiades, Marouan El Amrani, Gérard Darmon, Mme Frédérique Pradier, MM. Didier Rychter, François Attia, Mmes Maryline Cordelat (après le vote de la délibération n° 4), Martine Bodineau, M. Mickaël Goasdoué (après le vote de la délibération n° 8).

Excusés : Mme Odile Binaux représentée par M. Perrigault
M. Jean-Paul Plazannet représenté par M. Pallier
Mme Annick Damany représentée par M. Ouvrard
M. Claude Sanchez représenté par Mme Chavanon-Aublanc
Mme Valérie Dubois représentée par M. Israël
Mlle Marianne Vignaud représentée par M. Domsps
Mme Rachida Sadane-El Amrani représentée par M. El Amrani
Mme Marianne Lemaire
Mme Viviane Fulcher
Mme Maryline Cordelat représentée par Mme Pradier
Mme Catherine Bruneton représentée par Mme Vally

Mme Marie Chavanon-Aublanc est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE - SEANCE DU 31 JANVIER 2008

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2008 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 21 janvier 2008, à savoir :

- **Décision n° 2008-11 du 21 janvier 2008** : Acquisition de certificats électroniques - Passation d'un contrat avec la caisse régionale du Crédit agricole mutuel de Paris et d'Ile-de-France
- **Décision n° 2008-12 du 22 janvier 2008** : Passation d'une convention précaire avec Madame Sonia Da Silva pour son logement provisoire dans un appartement situé 12, rue Maurice Ténine à Fresnes
- **Décision n° 2008-13 du 24 janvier 2008** : Fourniture de la carte professionnelle des agents de la police municipale
- **Décision n° 2008-14 du 29 janvier 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 16, rue des Anémones
- **Décision n° 2008-15 du 29 janvier 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 23, rue Brulart
- **Décision n° 2008-16 du 30 janvier 2008** : Passation d'un contrat avec la société Jean-Claude Barends Productions Sarl Euroscène Evénements pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2008-17 du 30 janvier 2008** : Convention avec la Mutuelle Prévadiès (groupe Harmonie Mutuelles) pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-18 du 4 février 2008** : Contrat de vente avec l'entreprise La Poste
- **Décision n° 2008-19 du 5 février 2008** : Spectacle pédagogique - Contrat de vente avec la société RIF

II - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 18 janvier 2008, à savoir :

- **Marché n° 8 du 18 janvier 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commandes de services avec la société LVR International pour l'impression et la distribution du journal d'informations locales Le Nouveau Panorama (lot n° 1)
- **Marché n° 9 du 18 janvier 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commandes de services avec la société Le diffuseur des collectivités Espace Impression pour l'impression et la distribution du journal d'informations locales Le Nouveau Panorama (lot n° 2)
- **Marché n° 10 du 30 janvier 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Otis pour la maintenance des monte-charges, élévateurs et ascenseurs des bâtiments communaux
- **Marché n° 11 du 31 janvier 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commandes de fournitures avec la société Euromasteur France pour l'acquisition de pneumatiques pour le garage de la ville de Fresnes
- **Marché n° 12 du 31 janvier 2008** : Conclusion d'un marché de services avec le groupe SNEF pour la maintenance du système téléphonique de la commune de Fresnes

- **Marché n° 13 du 1er février 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commandes de fournitures avec la société Popihn pour la fourniture de carburants aux services municipaux

IV - ORGANISATION DE STAGES DE DANSE ET D'UNE SORTIE - FIXATION DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX PARTICIPANTS

Afin de poursuivre le développement des activités organisées durant les vacances scolaires, la municipalité souhaite organiser, en direction de jeunes Fresnois âgés de 16 à 25 ans, une initiation à la danse kabyle du lundi 25 au vendredi 29 février 2008 et à la danse indienne du lundi 3 au vendredi 7 mars 2008 ainsi qu'une sortie le jeudi 28 février afin de participer à l'activité paint-ball.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et fixe à 12 euros la participation demandée à chaque jeune pour suivre un stage de danse, à 20 euros la participation aux deux stages et à 20 euros la sortie paint-ball.

V - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - CREATION D'UNE CONSULTATION D'OSTEOPATHIE - FIXATION DU TARIF A COMPTER DU 1er AVRIL 2008

En complément de l'actuelle consultation de rhumatologie, il est proposé à l'assemblée municipale de créer au centre municipal de santé des consultations d'ostéopathie, ouvertes tous les samedis matin de 8 heures à 12 heures.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, qui s'appliquera à compter du 1er avril 2008 et fixe la durée de la consultation à une demi-heure ainsi que le prix de l'acte à 50 euros en référence à la nomenclature générale des actes médicaux (N.G.A.M.) éditée par la Caisse nationale d'assurance maladie actuellement en vigueur.

VI - APPROBATION D'UNE CONVENTION AVEC LE GROUPE MEDERIC POUR LA MISE A DISPOSITION DE LA GRANGE DIMIERE

Le directeur du groupe Médéric ayant sollicité la commune afin que cette dernière mette à sa disposition, le 18 mars prochain, les locaux de la grange dîmière pour y présenter gracieusement un spectacle, il convient de demander à ladite société une participation correspondant à la location de la salle et aux frais de personnel induits par la mise en œuvre technique de la représentation.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à conclure avec la société Médéric, dont le siège social est 21, rue Laffitte à Paris 9è, pour la mise à disposition de la grange dîmière moyennant la somme prévisionnelle de 611,93 euros, qui pourra être revue a posteriori en fonction du nombre d'heures réellement réalisées.

VII - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL-DE-MARNE RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS DE 0 A 4 ANS

La commune s'étant engagée depuis le 1er septembre 2005 à appliquer la prestation de service unique dans ses établissements d'accueil de la petite enfance, la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne a proposé la conclusion pour chacune de ses structures d'un nouveau contrat de financement d'une durée de trois années, commençant le 1er janvier 2008 pour s'achever le 31 décembre 2010.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

VIII - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LES FRERES LUMIERE - AVENANT N° 4 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Afin de tenir compte de modifications de prestations pendant le déroulement du chantier, un avenant au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction a été établi portant ainsi le montant dudit marché de la somme de 10 023 788,03 euros à la somme de 10 069 282,21 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 29 voix pour et 3 abstentions, l'avenant n° 4 au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction sise 204, rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

IX - EXPLOITATION DU MARCHÉ D'APPROVISIONNEMENT NORD - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - CHOIX DU DELEGATAIRE - APPROBATION DE LA CONVENTION D'AFFERMAGE

Conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, la commune a procédé à la publicité requise pour recueillir des candidatures puis des offres pour l'exploitation, par voie d'affermage, du marché d'approvisionnement nord de la commune et a reçu une seule offre au titre de cette consultation.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la désignation de la société Lombard et Guérin, sise 7, rue de l'Ecole de Mars à Neuilly-sur-Seine (Hauts-de-Seine), ainsi que la convention établie à cet effet et autorise Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

X - CONSTRUCTION DE LA CITE SCOLAIRE SAINT-EXUPERY - APPROBATION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE

A l'issue de l'évaluation des prestations des candidats par le jury de concours réuni le 14 février 2008, celui-ci a dressé un procès-verbal dans lequel il propose d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre des travaux de construction de la cité scolaire Saint-Exupéry à l'atelier Daquin et Ferrière sis 68, rue de Vincennes à Montreuil (Seine-Saint-Denis).

Le Conseil municipal attribue, à l'unanimité, à l'atelier susdésigné le marché de maîtrise d'œuvre dont le forfait provisoire de rémunération s'élève à la somme de 2 005 039,33 euros hors taxes et autorise Monsieur le Maire à le revêtir de sa signature, ainsi que tous documents s'y rapportant.

XI - POLITIQUE DE LA VILLE - APPROBATION DE LA CONVENTION REGIONALE DE RENOUVELLEMENT URBAIN

La commission permanente de la région Ile-de-France a décidé, lors de sa séance du 11 octobre 2007, de mettre en place des crédits de renouvellement urbain en faveur d'un certain nombre de collectivités dont Fresnes, afin en l'occurrence de lui permettre de réaliser des opérations en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants de la Vallée-aux-Renards - Les Groux d'une part et de la résidence du Val-de-Bièvre d'autre part.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de la convention conclue pour une durée de sept ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XII - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 653 à 667.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XIII - PERSONNEL COMMUNAL - FIXATION DES TAUX DE PROMOTION POUR L'AVANCEMENT DE GRADE

Conformément à l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale, Monsieur le Maire propose d'instaurer un ratio promu/promouvables unique de 80 %, sur tous les grades d'avancement, quelle que soit la catégorie A, B ou C, excepté pour les grades pour lesquels il est nécessaire de satisfaire à un examen professionnel pour y accéder.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise qui s'appliquera à compter du 1er mars 2008 et abroge ainsi la délibération n° 2007-34 du 29 mars 2007.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante-cinq.

Fresnes, le 26 février 2008

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, M. Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Lambert, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant (après le vote de la question n° 2), MM. Marouan El Amrani, Josselin Aubry, Mlle Aurélie Tarrago, MM. Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Laurence Machuel-Xuereb, Eléonore Bouquart, M. Kaddour Metir, Mme Liberty Melet.

Excusés : M. Alain Perrigault représenté par Mme Tironneau
Mme Marie Leclerc-Bruant représentée par Mme Chavanon (jusqu'au vote de la question n° 2 incluse)

Mme Frédérique Pradier est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

En vue d'assurer plus rapidement le règlement des affaires courantes et d'éviter la surcharge inutile des séances, le Conseil municipal peut déléguer certaines de ses attributions au maire.

Le Conseil municipal décide, par 29 voix pour et 6 abstentions, de déléguer au maire pour la durée de son mandat, les attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Il autorise le maire à subdéléguer ces attributions, en application de l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales, à ses adjoints.

II - CONSEIL MUNICIPAL - DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE EN MATIERE D'EMPRUNT

Afin de répondre aux impératifs de réactivité nécessaire à la mise en œuvre d'une gestion active de la dette et pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget communal, il est proposé de préciser les conditions selon lesquelles la délégation du Conseil municipal au maire s'appliquera pendant la durée du mandat

Le Conseil municipal approuve, par 29 voix pour et 6 abstentions, les propositions qui lui sont faites.

III - CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, Monsieur le Maire propose la création de commissions chargées de l'instruction des affaires qui seront soumises, pour décision, à l'assemblée communale en séance plénière.

Le Conseil municipal arrête, à l'unanimité, la liste des commissions municipales et leur composition suivant le principe de la représentation proportionnelle ainsi qu'il suit :

- 1ère commission : Commission des solidarités

M. Alain Perrigault
Mme Brigitte Tironneau
Mme Muriel Ethève
M. Richard Doms
Mme Claire Lefebvre
Mme Annette Perthuis
Mme Cécilia Vala
M. Denis Helbling
M. Jean-Jacques Um
Mme Sylvie Vieillard
Mme Marylène Lember
M. Josselin Aubry
Mme Frédérique Pradier
Mme Laurence Machuel-Xuereb
Mme Eléonore Bouquart
M. Kaddour Metir
Mme Liberty Melet

- 2è commission : Commission du développement durable et urbain

Mme Marie Chavanon
M. Jean-Pierre Thellier
M. Philippe Pallier
Mme Muriel Ethève
M. James Veston
M. Saër Seck
Mme Annette Perthuis
Mme Sylvie Vieillard
Mme Véronique Vela-Rodriguez
Mme Marie Leclerc-Bruant
Mlle Aurélie Tarrago
M. Maurice Chaillou
M. Jean-Alain Buffault
M. Didier Rychter

- 3è commission : Commission des ressources

Mme Marie Chavanon
M. Jean-Pierre Thellier
M. Hervé Bourdin
M. Philippe Pallier
M. Richard Doms
Mme Annette Perthuis
Mme Cécilia Vala

M. Denis Helbling
M. Jean-Jacques Um
Mme Sylvie Vieillard
Mme Véronique Vela-Rodriguez
M. Marouan El Amrani
M. Josselin Aubry
M. Jean-Alain Buffault
Mme Frédérique Pradier
M. Didier Rychter

- 4è commission : Commission des loisirs et du temps libre

M. Henri Israël
M. Hervé Bourdin
Mme Laurinda Da Silva
M. Philippe Vafiades
M. Marouan El Amrani
Mlle Aurélie Tarrago
M. Maurice Chaillou
Mme Laurence Machuel-Xuereb
Mme Eléonore Bouquart
M. Kaddour Metir
Mme Liberty Melet

- 5è commission : Commission de la citoyenneté

M. Henri Israël
M. Jean-Pierre Thellier
Mme Laurinda Da Silva
M. Richard Doms
M. Saër Seck
Mme Betty Adda
M. Philippe Vafiades
M. Marouan El Amrani
M. Josselin Aubry
M. Didier Rychter
Mme Laurence Machuel-Xuereb
Mme Eléonore Bouquart

IV - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ELECTION DE DIX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner dix de ses membres pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, en qualité de titulaires Mme Marie Chavanon, MM. Jean-Pierre Thellier, James Veston, Mmes Frédérique Pradier et Liberty Melet et en qualité de suppléants Mlle Aurélie Tarrago, M. Hervé Bourdin, Mme Véronique Vela-Rodriguez, MM. Didier Rychter et Kaddour Metir.

V - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DESIGNATION DES MEMBRES

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit fixer le nombre des membres de la commission consultative des services publics locaux et procéder à leur désignation.

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, à 10 le nombre de membres de ladite commission et désigne en qualité de conseillers municipaux M. Saër Seck, Mme Véronique Vela-Rodriguez, M. Jean-Jacques Um et Mme Frédérique Pradier.

VI - COMMISSION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA VILLE - DESIGNATION DE TROIS MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner trois de ses membres pour siéger au sein de la commission des marchés d'approvisionnement de la ville.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, à l'unanimité, Mmes Muriel Ethève, Annette Perthuis et Frédérique Pradier.

VII - CAISSE DES ECOLES - DESIGNATION DE TROIS REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner trois de ses membres pour siéger au sein du comité de la Caisse des écoles.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, à l'unanimité, M. Alain Perrigault, Mmes Sylvie Vieillard et Laurence Machuel-Xuereb.

VIII - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit fixer le nombre de ses représentants pour siéger au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale et procéder à leur désignation.

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, à huit le nombre de ses représentants et désigne en cette qualité M. Alain Perrigault, Mme Brigitte Tironneau, M. Jean-Pierre Thellier, Mmes Muriel Ethève, Marylène Lember, M. Jean-Alain Buffault, Mme Laurence Machuel-Xuereb, M. Kaddour Metir.

IX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION D'UN SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - DESIGNATION DE TROIS DELEGUES

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner trois de ses membres pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal pour la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, à l'unanimité, Mmes Brigitte Tironneau, Claire Lefebvre et Eléonore Bouquart.

X - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS DU SECOND CYCLE DU SECOND DEGRE DU DISTRICT DE L'HAY-LES-ROSES - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux de ses membres pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Hay-les-Roses.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, MM. Jean-Jacques Bridey et Philippe Vafiades.

XI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux de ses membres pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaire M. Hervé Bourdin et en qualité de suppléant M. Jean-Pierre Thellier.

XII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux de ses membres pour siéger au sein du comité d'administration du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaire M. Jean-Pierre Thellier et en qualité de suppléant M. James Veston.

XIII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux de ses membres pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaire M. James Veston et en qualité de suppléant Mme Marie Chavanon.

XIV - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EXPLOITATION ET DE VALORISATION DES DECHETS - DESIGNATION DE DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DEUX DELEGUES SUPPLEANTS

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner quatre de ses membres pour siéger au sein du comité du syndicat intercommunal d'exploitation et de valorisation des déchets.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaires Mme Marie Chavanon et Mlle Aurélie Tarrago et en qualité de suppléants M. Philippe Vafiades et Mme Betty Adda.

XV - SYNDICAT MIXTE D'ACTION FONCIERE DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - DESIGNATION D'UN DELEGUE

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un de ses membres pour siéger au sein du comité du syndicat mixte d'action foncière du département du Val-de-Marne.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, Mme Marie Chavanon.

XVI - SOCIETE D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES VILLES ET DU DEPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE AUX ASSEMBLEES GENERALES

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un de ses membres pour siéger au sein de l'assemblée générale de la société d'aménagement et de développement des villes et du département du Val-de-Marne.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participation au vote, M. James Veston.

XVII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DU RESEAU DE GEOTHERMIE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner sept de ses membres pour siéger au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte locale pour la gestion et l'exploitation du réseau de géothermie.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, à l'unanimité, MM. Jean-Jacques Bridey, Jean-Pierre Thellier, Philippe Pallier, Mme Véronique Vela-Rodriguez, Mlle Aurélie Tarrago, M. Maurice Chaillou et Mme Liberty Melet.

Il autorise en outre MM. Jean-Pierre Thellier et Philippe Pallier à présenter leur candidature aux fonctions respectives de président et vice-président.

XVIII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner sept de ses membres pour siéger au sein du conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, à l'unanimité, M. Jean-Jacques Bridey, Mme Marie Chavanon, MM. Philippe Pallier, Jean-Pierre Thellier, James Veston, Didier Rychter et Kaddour Metir.

Il autorise en outre MM. Jean-Jacques Bridey et James Veston à présenter leur candidature aux fonctions respectives de président et vice-président.

XIX - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - DESIGNATION DE HUIT DELEGUES TITULAIRES ET CINQ DELEGUES SUPPLEANTS

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner treize de ses membres pour siéger au sein du conseil de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre.

Le Conseil municipal désigne, par 33 voix pour et 2 abstentions, en qualité de titulaires MM. Jean-Jacques Bridey, Henri Israël, Mme Marie Chavanon, MM. Jean-Pierre Thellier, Hervé Bourdin, Mme Betty Adda, MM. Josselin Aubry et Didier Rychter et en qualité de suppléants Mmes Muriel Ethève, Claire Lefebvre, Véronique Vela-Rodriguez, MM. Philippe Vafiades et Jean-Alain Buffault.

XX - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux de ses membres pour siéger au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, MM. Philippe Pallier et Richard Doms.

XXI - ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES - CONSEILS D'ECOLE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, il convient de procéder à la désignation des représentants de l'assemblée communale au sein des conseils d'école des différentes écoles maternelles et élémentaires.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote :

	<u>Titulaires</u>	<u>Suppleants</u>
Ecoles maternelles		
- Les Bleuets	- Mme Sylvie Vieillard	- Mme Marylène Lemberg
- Les Marguerites	- M. Alain Perrigault	- Mme Sylvie Vieillard
- Les Blancs Bouleaux	- M. Denis Helbling	- M. Josselin Aubry
- Les Tulipes Roses	- Mme Sylvie Vieillard	- M. Denis Helbling
- Les Tulipes Blanches	- Mme Sylvie Vieillard	- M. Denis Helbling
- Les Capucines	- Mme Sylvie Vieillard	- Mme Claire Lefebvre
Ecoles primaires		
- Robert Doisneau	- M. Alain Perrigault	- Mme Claire Lefebvre
- Maryse Bastié	- Mme Sylvie Vieillard	- M. Jean-Jacques Um
- Jean Monnet	- M. Alain Perrigault	- Mme Sylvie Vieillard
- Louis Pasteur	- M. Denis Helbling	- M. Josselin Aubry
- Emile Roux	- M. Denis Helbling	- M. Josselin Aubry
- Frères Lumière	- Mme Sylvie Vieillard	- M. Denis Helbling

XXII - ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE POLYVALENT FREDERIC MISTRAL - DESIGNATION DE QUATRE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, il convient de procéder à la désignation de quatre représentants de l'assemblée communale au sein du conseil d'administration du lycée polyvalent Frédéric Mistral.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaires Mme Sylvie Vieillard et M. Josselin Aubry et en qualité de suppléants Mme Cécilia Vala et M. Denis Helbling.

XXIII - ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE FRANCINE FROMOND - DESIGNATION DE QUATRE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, il convient de procéder à la désignation de quatre représentants de l'assemblée communale au sein du conseil d'administration du collège Francine Fromond.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaires Mmes Muriel Ethève et Brigitte Tironneau et en qualité de suppléants M. Denis Helbling et Mme Claire Lefebvre.

XXIV - ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE JEAN CHARCOT - DESIGNATION DE QUATRE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, il convient de procéder à la désignation de quatre représentants de l'assemblée communale au sein du conseil d'administration du collège Jean Charcot.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, en qualité de titulaires Mmes Sylvie Vieillard et Laurence Machuel-Xuereb et en qualité de suppléantes Mmes Marylène Lemberet et Cécilia Vala.

XXV - ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY - DESIGNATION DE QUATRE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, il convient de procéder à la désignation de quatre représentants de l'assemblée communale au sein du conseil d'administration du collège Antoine de Saint-Exupéry.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaires M. Henri Israël et Mme Annette Perthuis et en qualité de suppléants M. Josselin Aubry et Mme Cécilia Vala.

XXVI - MAISON DE RETRAITE « SOLEIL D'AUTOMNE » - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux de ses membres au sein du conseil d'administration de la maison de retraite « Soleil d'Automne ».

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, à l'unanimité, Mmes Brigitte Tironneau et Eléonore Bouquart.

XXVII - MAISON DE RETRAITE « SOLEIL D'AUTOMNE » - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un représentant de l'assemblée communale au sein du conseil de la vie sociale de la maison de retraite « Soleil d'Automne ».

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, Mme Brigitte Tironneau.

XXVIII - MISSION LOCALE BIEVRE VAL-DE-MARNE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un représentant de l'assemblée communale au sein du conseil d'administration de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 27 voix pour, 2 abstentions et 6 non-participations au vote, Mme Muriel Ethève.

XXIX - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux représentants de l'assemblée communale au sein du conseil d'administration de la Maison des Jeunes et de la Culture.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, Mme Annette Perthuis et M. Jean-Jacques Um.

XXX - ASSOCIATION VALLEE AUX RENARDS ANIMATION - DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux représentants de l'assemblée communale au sein du conseil d'administration de l'association Vallée aux Renards Animation.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, MM. Henri Israël et Alain Perrigault.

XXXI - ASSOCIATION AMICALE SPORTIVE DE FRESNES - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un représentant de l'assemblée communale au sein du comité directeur de l'association amicale sportive de Fresnes.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, M. Philippe Vafiades.

XXXII - ASSOCIATION POUR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE DE METRO N° 7 - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux représentants de l'assemblée communale au sein de l'association pour le prolongement de la ligne de métro n° 7.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, en qualité de titulaire M. Jean-Pierre Thellier et en qualité de suppléant M. Jean-Alain Buffault.

XXXIII - ASSOCIATION DES MAITRES D'OUVRAGE EN GEOTHERMIE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux représentants de l'assemblée communale au sein de l'association des maîtres d'ouvrage en géothermie.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaire M. Jean-Jacques Bridey et en qualité de suppléant M. Jean-Pierre Thellier.

XXXIV - ASSOCIATION SYNCOM - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner deux représentants de l'assemblée communale au sein de l'association pour l'aide à la gestion des travaux de voirie par système informatique.

Le Conseil municipal désigne, par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, en qualité de titulaire M. Jean-Pierre Thellier et en qualité de suppléante Mme Betty Adda.

XXXV - ETABLISSEMENT PUBLIC DE SANTE NATIONAL DE FRESNES - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU MAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un représentant au sein du conseil d'administration de l'établissement public de santé national de Fresnes.

Le Conseil municipale désigne en cette qualité, à l'unanimité, M. Henri Israël.

**XXXVI - PERSONNEL COMMUNAL - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA REGION
D'ILE-DE-FRANCE - DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL**

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un représentant de l'assemblée communale au sein du conseil de discipline de recours de la région d'Ile-de-France.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, à l'unanimité, M. Hervé Bourdin.

La séance est levée à dix-neuf heures cinquante.

Fresnes, le 25 mars 2008

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à
La porte de la mairie en exécution des
Articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code
Général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le dix avril, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mme Laurinda Da Silva, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Lambert, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani, Josselin Aubry, Mlle Aurélie Tarrago, MM. Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Laurence Machuel-Xuereb, Eléonore Bouquart, M. Kaddour Metir, Mme Liberty Melet.

Excusée : Mme Muriel Ethève représentée par M. Thellier

M. Josselin Aubry est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MARS 2008

Le procès-verbal de la séance du 20 mars 2008 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - AFFECTATION ET REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

Une reprise anticipée des résultats de l'exercice 2007 étant possible avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, Monsieur le Maire propose d'affecter, compte tenu que le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire de 3 120 743,60 euros, la somme de 1 165 181,03 euros en recettes d'investissement et la somme de 1 955 562,57 euros en recettes de fonctionnement.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des résultats pour l'exercice 2007 et autorise, par 27 voix pour et 8 abstentions, leur reprise anticipée dès le vote du budget primitif pour l'exercice 2008.

III - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2008

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé du budget et des finances, présente le budget primitif pour l'exercice 2008 dont la balance générale fait ressortir le total des recettes et des dépenses à la somme de 66 787 042,59 euros se décomposant comme suit :

- section de fonctionnement	34 543 583,79 €
- section d'investissement	32 243 458,80 €

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 8 abstentions, le budget primitif pour l'exercice 2008 tel qu'il lui est présenté.

IV - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2008 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Les délibérations approuvées par le Conseil municipal au cours de ses séances des 16 décembre 2004, 17 novembre 2005, 26 janvier 2006 et 14 décembre 2006, portant sur les projets de conventions d'objectifs et de moyens à intervenir entre la ville et les associations, précisant que le montant des subventions qui leur serait attribué serait déterminé lors de la séance au cours de laquelle serait examiné le budget primitif, il est proposé à l'assemblée communale de fixer les montants à verser en 2008 aux associations conventionnées.

Le Conseil municipal fixe par 33 voix pour et 2 abstentions, le montant des subventions accordées aux associations, à la somme totale de 1 082 573,68 euros.

V - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION APPLICABLES EN 2008 AUX TROIS TAXES DIRECTES LOCALES

Pour l'année 2008, Monsieur le Maire propose, compte tenu que l'équilibre du budget primitif pour l'exercice 2008 nécessite d'appeler un produit fiscal de 13 334 055 euros, une augmentation de l'ordre de 2 % des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions, la proposition qui lui est faite et fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour 2008 :

- taxe d'habitation	16,13 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	22,75 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,58 %

VI - REHABILITATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MONNET-LES MARGUERITES ET DU CENTRE DE LOISIRS MATERNEL - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Par délibération n° 2008-8 du 31 janvier 2008, le Conseil municipal a approuvé l'avenant n° 2 fixant la nouvelle enveloppe financière pour la réhabilitation du groupe scolaire « Jean Monnet-Les Marguerites » et du centre de loisirs maternel à la somme de 3 369 653 euros toutes taxes comprises. Aussi, il convient d'ajuster les honoraires de l'équipe de maîtrise d'œuvre au coût des travaux arrêté à la suite de l'appel d'offres à 2 838 511 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, par 29 voix pour et 6 abstentions, l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec l'Atelier d'architecture Daquin et Ferrière ayant pour objet de fixer le montant de la rémunération à 334 880 euros toutes taxes comprises.

VII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - ADHESION D'UNE NOUVELLE COMMUNE

Le président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a notifié à la commune la délibération prise par son comité, lors de sa séance du 11 février 2008, acceptant l'adhésion de la commune de Servon (Seine-et-Marne) aux deux compétences « gaz » et « électricité ».

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le consentement donné par le comité dudit syndicat en vue de l'adhésion de ladite commune.

VIII - PERSONNEL COMMUNAL - SERVICE PREVENTION, HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL - CONVENTION PASSEE AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

La convention signée le 2 septembre 2005 passée avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France arrivant à échéance le 30 septembre 2008, le centre interdépartemental de gestion a proposé à la commune de remplacer la convention actuelle par une nouvelle convention en associant à la fonction réglementaire d'inspection des missions de conseil et d'assistance en matière de prévention des risques professionnels et de management de la sécurité.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la nouvelle convention à passer avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France dont le coût est estimé à la somme de 5 600 euros et qui s'appliquera à compter du 1^{er} mai 2008 et autorise Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

IX - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION A LA DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT, DES LOISIRS ET DE LA COMMUNICATION - CONSERVATION D'ARTS PLASTIQUES ET DES ARTS DE LA SCENE - D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE CATEGORIE B EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE

Afin de répondre aux différents besoins de la direction de l'enseignement, des loisirs et de la communication, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps non complet de catégorie B qui sera pourvu par un agent non titulaire.

Le Conseil municipal approuve, par 33 voix pour et 2 abstentions, la proposition qui lui est faite.

X - ORGANISATION DE DEUX SORTIES - FIXATION DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX PARTICIPANTS

Dans le cadre des activités organisées durant les vacances scolaires de printemps, la municipalité souhaite proposer, pour les jeunes Fresnois âgés de 12 à 17 ans, une sortie au parc Astérix le 21 avril 2008 et pour les jeunes de 18 à 25 ans une sortie paint-ball le samedi 26 avril 2008.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et fixe respectivement à 12 et 20 euros les participations demandées pour les sorties au parc Astérix et paint-ball.

La séance est levée à vingt-deux heures trente.

Fresnes, le 15 avril 2008

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 mai 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le vingt-deux mai, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Lember, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani, Josselin Aubry, Mlle Aurélie Tarrago, MM. Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Laurence Machuel-Xuereb, Eléonore Bouquart, M. Kaddour Metir, Mme Liberty Melet.

Excusée : Mme Annette Perthuis représentée par Mme Ethève

Madame Eléonore Bouquart est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2008

Le procès-verbal de la séance du 3 avril 2008 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 27 février 2008, à savoir :

- **Décision n° 2008-20 du 27 février 2008 :** Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier à usage d'entrepôt sis 56 à 61, avenue de la Liberté et 19-21, avenue des Prés
- **Décision n° 2008-21 du 27 février 2008 :** Convention avec la Mutuelle Les Ménages Prévoyants pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation

- **Décision n° 2008-22 du 3 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 20, rue du Professeur Bergonié
- **Décision n° 2008-23 du 3 mars 2008** : Adhésion à l'ANACEJ - Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes
- **Décision n° 2008-24 du 4 mars 2008** : Passation d'une convention de codiffusion de l'œuvre de Imbert Imbert
- **Décision n° 2008-25 du 4 mars 2008** : Convention avec la Mutuelle Nationale des Caisses d'épargne pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-26 du 6 mars 2008** : Commande de chèques vacances - Convention passée avec l'Agence Nationale pour les chèques vacances
- **Décision n° 2008-27 du 6 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 51, rue Voltaire
- **Décision n° 2008-28 du 6 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise rue Auguste Daix et avenue du Parc des Sports
- **Décision n° 2008-29 du 6 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 24, rue du Professeur Bergonié
- **Décision n° 2008-30 du 6 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti à usage commercial sis avenue du Parc Médicis
- **Décision n° 2008-31 du 6 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis rue du Docteur Charcot
- **Décision n° 2008-32 du 6 mars 2008** : Avenant n° 2 à la convention passée avec la Sarl Soléart pour la mise en œuvre d'une résidence musique
- **Décision n° 2008-33 du 7 mars 2008** : Contrat de service « Le Point Xiring V2 » de télé - Mise à jour en mode Ethernet des cartes vitales au centre municipal de santé
- **Décision n° 2008-34 du 14 mars 2008** : Passation d'une convention entre l'inspection de l'éducation nationale, la commune et les représentants légaux de l'enfant, pour le prêt de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'un enfant présentant des déficiences sensorielles ou motrices
- **Décision n° 2008-35 du 14 mars 2008** : Passation d'une convention entre l'inspection de l'éducation nationale, la commune et les représentants légaux de l'enfant, pour le prêt de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'un enfant présentant des déficiences sensorielles ou motrices
- **Décision n° 2008-36 du 14 mars 2008** : Passation d'une convention entre l'inspection de l'éducation nationale, la commune et les représentants légaux de l'enfant, pour le prêt de matériels pédagogiques adaptés au bénéfice d'un enfant présentant des déficiences sensorielles ou motrices
- **Décision n° 2008-37 du 14 mars 2008** : Passation d'un contrat de réservation avec l'organisme Manche Tourisme pour le séjour à Gouville-sur-Mer (Manche) d'élèves de l'école Maryse Bastié
- **Décision n° 2008-38 du 26 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis 31, rue Henri Barbusse

- **Décision n° 2008-39 du 26 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur une cave sis 31, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2008-40 du 26 mars 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un cellier sis 28, avenue Paul Vaillant Couturier
- **Décision n° 2008-41 du 26 mars 2008** : Concert du chanteur Kery James - Contrat de vente avec la société « LDF Booking »
- **Décision n° 2008-42 du 28 mars 2008** : Passation d'une convention de soutien aux actions artistiques 2007-2008
- **Décision n° 2008-43 du 2 avril 2008** : Passation d'un contrat avec l'Eurl Ciranda Prod pour la cession d'un concert
- **Décision n° 2008-44 du 4 avril 2008** : Passation d'un contrat avec l'association Platine pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2008-45 du 8 avril 2008** : Représentation de l'animation du petit train - Contrat de vente avec l'entreprise Animaville
- **Décision n° 2008-46 du 10 avril 2008** : Concert de la chanteuse Zaho - Contrat de vente avec la société « LDF Booking »
- **Décision n° 2008-47 du 10 avril 2008** : Autorisation de diffusion de musique pour le festival de la jeunesse - Contrat général de représentation passé avec la Sacem
- **Décision n° 2008-48 du 10 avril 2008** : Convention avec la Mutuelle Intergroupes Poliet et Ciments Français (M.I.P.C.F.) pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-49 du 17 avril 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2008-50 du 18 avril 2008** : Bibliothèque municipale - Contrat de cession de droit d'exploitation d'un spectacle
- **Décision n° 2008-51 du 18 avril 2008** : Passation d'une convention d'aide à la diffusion de l'œuvre de Daphné
- **Décision n° 2008-52 du 18 avril 2008** : Animation des fêtes de l'été - Contrat de vente avec l'entreprise de spectacles S.O.S. Artistes
- **Décision n° 2008-53 du 18 avril 2008** : Feu d'artifice du 21 juin 2008 - Contrat de tir avec l'entreprise Eurodrop
- **Décision n° 2008-54 du 24 avril 2008** : Convention de partenariat avec l'association « France Plan »
- **Décision n° 2008-55 du 29 avril 2008** : Convention avec la Mutuelle Agéo Prévoyance pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-56 du 5 mai 2008** : Convention avec Mornay Mutuelle pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-57 du 13 mai 2008** : Convention avec l'association Actil pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation

- **Décision n° 2008-58 du 13 mai 2008** : Convention avec la Mutuelle Nationale M.C.D. pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-59 du 14 mai 2008** : Couverture sanitaire du 18 mai 2008 – Convention avec la Croix-Rouge Française

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 12 février 2008, à savoir :

- **Marché n° 14 du 12 février 2008** : Conclusion d'un contrat avec la société Concept Informatique pour la maintenance du logiciel Prévilog pour la gestion des commissions de sécurité
- **Marché n° 15 du 12 février 2008** : Conclusion d'une convention d'abonnement avec la société Arpège pour la mise à jour du logiciel Oracle
- **Marché n° 16 du 12 février 2008** : Conclusion d'un contrat avec la société NLE pour la maintenance du matériel du serveur IBM AS 400
- **Marché n° 17 du 12 février 2008** : Conclusion d'un contrat avec la société VFF Assistance pour la maintenance du matériel monéo
- **Marché n° 18 du 12 février 2008** : Conclusion d'un contrat avec la société Aductis pour l'assistance et la maintenance du logiciel Atal II
- **Marché n° 19 du 12 février 2008** : Conclusion d'un contrat avec la société Cépage pour l'accompagnement et le suivi du logiciel Indem
- **Marché n° 20 du 12 février 2008** : Conclusion d'un contrat avec la société Arpège pour l'abonnement, l'assistance et la maintenance du logiciel Espace famille
- **Marché n° 21 du 21 février 2008** : Conclusion d'un marché de travaux passé avec la société France Incendie pour le remplacement des trappes d'amenées d'air pour le désenfumage du réfectoire Pasteur/Roux
- **Marché n° 22 du 14 mars 2008** : Conclusion d'un marché de services passé avec la société l'Eden Vert pour l'élagage et l'abattage des arbres
- **Marché n° 23 du 25 mars 2008** : Conclusion d'un contrat avec la société Arpège pour la maintenance du logiciel Maestro
- **Marché n° 24 du 21 mars 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Les Gazons de France pour l'acquisition de produits phytosanitaires : désherbants et engrais
- **Marché n° 25 du 21 mars 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Les Pavés de Montrouge pour des travaux de réfection dans les écoles Doisneau et Blancs Bouleaux
- **Marché n° 26 du 5 avril 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société SBX Imagerie Médicale pour l'acquisition de films et produits de développement Agfa

- **Marché n° 27 du 10 avril 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Ramier pour le ramonage des chaudières des bâtiments communaux
- **Marché n° 28 du 11 avril 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Gom Propreté pour le nettoyage des vitres des bâtiments communaux
- **Marché n° 29 du 11 avril 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Sécurité-Jeux pour le contrôle périodique des aires de jeux et des équipements sportifs
- **Marché n° 30 du 17 avril 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commandes de fournitures avec la société Henri Bricout pour l'acquisition de chaussures de protection et de vêtements de travail destinés à diverses catégories de personnel de la ville, du centre communal d'action sociale, de la caisse des écoles et du syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Häy-les-Roses
- **Marché n° 31 du 6 mai 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Arpège pour un contrat de service Paybox System
- **Marché n° 32 du 5 mai 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Azur Médical pour l'acquisition de fournitures médicales
- **Marché n° 33 du 5 mai 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Profil pour l'acquisition de mobilier urbain
- **Marché n° 34 du 5 mai 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Chollet Motoculture pour l'acquisition de matériels à moteurs destinés à l'entretien des espaces verts, de la voirie et des terrains de sport
- **Marché n° 35 du 5 mai 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société L'Air Liquide Santé France pour la mise à disposition de bouteilles de gaz pour le centre municipal de santé

IV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - MODIFICATION DES STATUTS

Par lettre du 17 avril 2008, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a notifié à la commune la délibération n° 08.04.14-1/9 prise par son conseil le 14 avril 2008, aux termes de laquelle celui-ci a approuvé des modifications dans la rédaction de l'article 7 des statuts, portant sur la délégation d'une partie des fonctions du président aux membres du bureau ainsi que sur la composition et les attributions de ce dernier.

Le Conseil municipal décide, par 27 voix pour et 8 abstentions, de modifier l'article 7 des statuts de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et autorise Monsieur le Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

V - ASSOCIATION DE PREVENTION SOINS ET INSERTION - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un de ses membres appelé à siéger au sein de l'assemblée générale de l'association de prévention soins et insertion.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour, Madame Claire Lefebvre.

VI - COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 9 mars 2008, l'assemblée communale doit désigner un de ses membres appelé à siéger au sein de l'assemblée générale du comité départemental du tourisme.

Le Conseil municipal désigne en cette qualité, par 29 voix pour, Madame Laurinda Da Silva.

VII - JOURNAL D'INFORMATIONS LOCALES LE NOUVEAU PANORAMA - TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES

Il est proposé à l'assemblée communale, afin d'instaurer une dégressivité des prix à l'unité en fonction du nombre de parutions, de procéder à une modification des tarifs publicitaires fixés par délibération n° 2006-122 du 14 décembre 2006, les tarifs pour 10 parutions étant supérieurs aux tarifs pour 8 parutions lorsque ces derniers sont ramenés à l'unité.

Le Conseil municipal approuve, par 34 voix pour et 1 abstention, la proposition qui lui est faite et fixe ainsi qu'il suit les tarifs d'insertion des encarts publicitaires dans le journal d'informations locales Le Nouveau Panorama :

Nombre de parutions	Format de page			
	1/8 de page	1/4 de page	1/2 de page	1 page
1 parution	252,50 €	456,00 €	825,00 €	1 611,00 €
3 parutions	690,00 €	1 244,00 €	2 254,50 €	4 375,50 €
6 parutions	1 293,50 €	2 340,00 €	4 053,00 €	8 131,00 €
8 parutions	1 636,00 €	2 976,00 €	5 351,00 €	10 437,00 €
10 parutions	1 847,50 €	3 234,00 €	5 892,00 €	12 163,50 €

VIII - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - INSTITUTION D'UNE NOUVELLE REDEVANCE

Les gérants de la pharmacie Pomarede-Racary, sise 10, place Pierre et Marie Curie à Fresnes, ayant sollicité l'autorisation d'implanter un bungalow sur le domaine public pendant la période de réalisation des travaux de réaménagement de leur officine, pour une période prévisionnelle de deux mois à compter du 24 juillet 2008 et nécessitant cinq emplacements de stationnement, il est proposé à l'assemblée communale d'instituer un tarif pour l'implantation de bungalow qui s'établirait à 200 euros par mois par place de stationnement occupée.

Le Conseil municipal fait sienne, par 33 voix pour et 2 abstentions, la proposition qui lui est soumise et qui s'appliquera à compter du 1^{er} juin 2008.

IX - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - CONVENTION POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE CONSULTATION MEDICALE DE DIAGNOSTIC ET D'ORIENTATION AU BENEFICE DES JEUNES INSCRITS AUPRES DE LA MISSION LOCALE BIEVRE VAL-DE-MARNE

La consultation médicale de diagnostic et d'orientation instaurée au centre municipal de santé pour les jeunes âgés de 18 à 26 ans, inscrits auprès de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne, s'est arrêtée en 2006, faute d'être financée dans le cadre de la politique de la ville mise en place par les services de l'Etat.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre en œuvre une consultation médicale de diagnostic et d'orientation au centre municipal de santé, fixe à la somme de 41 euros par consultation la participation forfaitaire de la Mission locale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention établie à cet effet avec cette dernière.

X - JUMELAGE AVEC LA VILLE DE HOMBERG EN ALLEMAGNE

La municipalité, au travers de son comité de jumelage, souhaitant favoriser les échanges entre populations a décidé de nouer des relations de partenariat avec la ville de Homberg, située au cœur du Land de la Hesse à 740 kilomètres de Fresnes, pour développer notamment quatre domaines d'actions : la jeunesse, la coopération internationale, citoyenneté-solidarité, les loisirs, la culture et les sports ainsi que les échanges d'expérience notamment sur le développement durable.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à revêtir de sa signature l'accord de jumelage à intervenir avec la ville de Homberg et invite la population et les associations fresnoises et notamment la jeunesse à participer activement à ce jumelage.

XI - DEROGATION AU REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR LA SOCIETE CLAAS FRANCE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par lettre du 18 avril 2008, Monsieur le Préfet du Val-de-Marne a sollicité la commune sur la requête formulée par le directeur de la société Claas France sise avenue du parc Médicis à Fresnes.

Le Conseil municipal émet, par 32 voix pour et 3 abstentions, un avis favorable à la demande formulée par le directeur de la société susmentionnée relative à son ouverture les dimanches 23 et 30 novembre 2008.

XII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION A LA CRECHE FAMILIALE D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS NON COMPLET DE CATEGORIE A EN VUE D'UN RECRUTEMENT D'UNE PSYCHOLOGUE NON TITULAIRE

Afin de répondre aux différents besoins de la crèche familiale, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps non complet de catégorie A qui sera pourvu par une psychologue non titulaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XIII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A EN VUE D'UN RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR NON TITULAIRE

Dans le cadre de la modernisation du service public communal, afin de définir les besoins des utilisateurs du progiciel Atal, outil d'optimisation du fonctionnement des services techniques, gérant les travaux, le patrimoine et toutes les ressources nécessaires à l'activité, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps complet de catégorie A qui sera pourvu par un ingénieur non titulaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XIV - VŒU D'URGENCE RELATIF AU DROIT DE VOTE ET D'ELIGIBILITE DES ETRANGERS RESIDENTS NON COMMUNAUTAIRES AUX ELECTIONS LOCALES

Les groupes de la majorité ont souhaité présenter un vœu portant sur le droit de vote et d'éligibilité des étrangers résidents non communautaires aux élections locales, la commune ayant déjà, par le passé, montré son attachement à ce que soit reconnu ce droit et avait soutenu l'initiative de diverses associations locales de votation citoyenne en octobre 2006.

Le Conseil municipal, par 27 voix pour et 6 voix contre, vote l'urgence et par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, considère légitime le droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers non communautaires aux élections locales, appelle la population à donner son avis sur la place publique en participant à la « votation citoyenne 2008 » qui se déroule dans différentes communes de France du 19 au 25 mai 2008 et demande que soit inscrit dans la prochaine réforme constitutionnelle le droit de vote et d'éligibilité des étrangers aux élections locales.

La séance est levée à vingt-deux heures quinze.

Fresnes, le 26 mai 2008

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juin 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le dix-neuf juin, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, M. Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mme Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Saër Seck, Mmes Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Lember, M. Philippe Vafiades, Mme Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani, Josselin Aubry, Mme Aurélie Tarrago, MM. Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mme Laurence Machuel-Xuereb, M. Kaddour Metir.

Excusés : M. Alain Perrigault représenté par Mme Tironneau
Mme Laurinda Da Silva représentée par M. Pallier
Mme Claire Lefebvre représentée par M. Bourdin
Mme Betty Adda représentée par Mme Leclerc-Bruant
Mme Véronique Vela-Rodriguez représentée par M. Israël
Mme Eléonore Bouquart représentée par Mme Pradier
Mme Liberty Melet

Mme Marie Leclerc-Bruant est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2008

Le procès-verbal de la séance du 10 avril 2008 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 14 mai 2008, à savoir :

- **Décision n° 2008-60 du 14 mai 2008** : Passation d'un contrat pour la fourniture de gaz naturel avec Gaz de France

- **Décision n° 2008-61 du 19 mai 2008** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Emile Roux à Vayrac
- **Décision n° 2008-62 du 19 mai 2008** : Promotion du commerce équitable - Passation d'une convention avec le pôle local d'économie solidaire chevillais
- **Décision n° 2008-63 du 21 mai 2008** : Passation d'une convention avec l'association Nationale Vacances, Voyages, Loisirs pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Louis Pasteur à Méaudre
- **Décision n° 2008-64 du 21 mai 2008** : Passation d'un contrat avec la Compagnie des Dramaticules pour la cession d'un spectacle
- **Décision n° 2008-65 du 23 mai 2008** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Jean Monnet à Lion-sur-Mer (Calvados)
- **Décision n° 2008-66 du 28 mai 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2008-67 du 28 mai 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 2, rue Léon Bernard
- **Décision n° 2008-68 du 28 mai 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 25, rue du Professeur Bergonié
- **Décision n° 2008-69** : Annulée
- **Décision n° 2008-70 du 29 mai 2008** : Représentation de l'animation du 14 juillet - Contrat de vente avec Pascal Mélody
- **Décision n° 2008-71 du 29 mai 2008** : Structures gonflables pour le festival de la jeunesse - Contrat de location passé avec Paisnel Prestation
- **Décision n° 2008-72 du 29 mai 2008** : Opération « Tous en club » - Passation d'une convention avec la direction départementale de la jeunesse et des sports
- **Décision n° 2008-73 du 30 mai 2008** : Convention avec la Mutuelle AG2R-Terciane pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-74 du 30 mai 2008** : Convention avec la Mutuelle Adep Santé pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-75 du 30 mai 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du Colonel Rivière
- **Décision n° 2008-76 du 3 juin 2008** : Représentation de l'animation du 14 juillet - Contrat de vente avec la compagnie Remue-ménage
- **Décision n° 2008-77 du 4 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un parking couvert sis 74, rue Emile Zola
- **Décision n° 2008-78 du 4 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 74, rue Emile Zola

- **Décision n° 2008-79 du 4 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 16, rue des Frères Lumière
- **Décision n° 2008-80 du 4 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 23, rue de la Garenne
- **Décision n° 2008-81 du 4 juin 2008** : Contrat avec la société Chronoservices pour établir des cartes numériques pour les chronos tachygraphes électroniques des véhicules de la ville
- **Décision n° 2008-82 du 9 juin 2008** : Passation d'une convention de codiffusion pour le concert d'Alex Beaupain
- **Décision n° 2008-83 du 9 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 23, avenue de la Liberté

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 20 mai 2008, à savoir :

- **Marché n° 36 du 20 mai 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Satnam pour des travaux de flocage de portions de profilés métalliques en coupe-feu 1 heure
- **Marché n° 37 du 29 mai 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Ciel Bleu pour le nettoyage des parkings publics Saint-Eloi et Charcot

IV - BUDGET - COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2007

Avant d'approuver le compte administratif de l'exercice 2007 présenté par le maire, le Conseil municipal arrête, par 29 voix pour et 5 abstentions, le compte de gestion dressé pour l'exercice 2007 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par le maire, celui-ci n'appelant ni observation, ni réserve de sa part.

V - BUDGET - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2007

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé du budget et des finances, présente le compte administratif de l'exercice 2007 dressé par Monsieur le Maire.

Le Conseil municipal vote et arrête, par 26 voix pour et 7 abstentions, les résultats définitifs du compte administratif dont l'examen de la section de fonctionnement et de la section d'investissement fait apparaître un excédent global, compte tenu des restes à réaliser, de 1 955 562,57 euros.

	Résultats reportés et opérations de l'exercice	Restes à réaliser	Résultats définitifs
Dépenses	56 030 775,16	4 978 474,89	61 009 250,05
Recettes	59 711 216,01	3 253 596,61	62 964 812,62
Excédent ou déficit	+ 3 680 440,85	- 1 724 878,28	+ 1 955 562,57

VI - DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE - RAPPORT D'UTILISATION EN 2007

Monsieur le Maire rappelle qu'au titre de l'exercice 2007, la commune a reçu une dotation de solidarité urbaine d'un montant de 281 701 euros. Il donne connaissance de l'affectation de ces fonds.

Le Conseil municipal donne acte à Monsieur le Maire de sa communication.

VII - EXERCICE 2008 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 1

Afin d'éviter le gonflement artificiel des masses budgétaires, il convient d'annuler les prévisions budgétaires relatives à la comptabilisation des opérations de transfert des équipements nautiques et culturels à la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et d'admettre en non-valeur un certain nombre d'écritures anciennes qui pourraient se révéler bloquantes.

Le Conseil municipal vote, par 33 voix pour et 1 abstention, la décision modificative n° 1 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 500 euros pour la section de fonctionnement et à - 5 834 504,58 euros pour la section d'investissement.

VIII - PRODUITS IRRECOUVRABLES - DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Receveur municipal n'ayant pu recouvrer un ensemble de produits relatifs aux exercices 1988, 1989, 1995 et 1997, en raison de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, en sollicite l'admission en non-valeur.

Le Conseil municipal décide, par 29 voix pour et 5 abstentions, d'admettre en non-valeur ces créances pour la somme de 21 421,23 euros.

IX - URBANISME - EMPRUNT CONTRACTE PAR L'OFFICE PUBLIC D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION DU VAL-DE-MARNE POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS DE L'OPERATION DE LA Z.A.C. DE LA CERISAIIE SUD - GARANTIE D'EMPRUNT

L'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne, dont le siège social est 81, rue du Pont de Créteil à Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne), a demandé la garantie de la commune pour un emprunt d'un montant de 13 000 000 euros qu'il envisage de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer l'acquisition d'un terrain sis 35, rue de Montjean.

Le Conseil municipal accorde, par 27 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, la garantie de la commune à l'Office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne pour le remboursement de ce prêt.

X - COURS MUNICIPAUX POUR ADULTES - PARTICIPATION FINANCIERE DES AUDITEURS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Il est proposé à l'assemblée communale de maintenir la gratuité pour les cours d'alphabétisation et de français, de majorer de l'ordre de 2,5 % les droits d'inscription annuels pour les autres cours et de poursuivre l'application aux auditeurs résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre du même tarif que celui destiné aux Fresnois.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont soumises et fixe le montant de la participation annuelle pour les cours autres que l'alphabétisation et le français à la somme de 56,50 euros pour les Fresnois et les auditeurs résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et à 146,50 euros pour les autres auditeurs.

XI - TENNIS MUNICIPAUX - NOUVEAUX TARIFS D'UTILISATION A COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2008

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer de l'ordre de 2,5 % les tarifs de location de court qui s'appliqueraient tant aux Fresnois qu'aux non-Fresnois ainsi qu'il suit :

. Tarif horaire normal pour un court	7,50 €
. Tarif horaire pour un court, réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans.....	4,30 €
. Tarif normal pour une carte incluant 5 locations de court	35,30 €
. Tarif réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans pour une carte incluant 5 locations de court	19,40 €
. Tarif de l'abonnement annuel individuel	65,00 €
. Tarif de l'abonnement annuel individuel réservé aux étudiants jusqu'à 25 ans	32,50 €

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et qui s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2008.

XII - LUDOTHEQUE - FIXATION DE NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Il est proposé à l'assemblée communale de fixer la participation des familles dont les enfants fréquentent la ludothèque ainsi qu'il suit :

. cotisation par famille fresnoise ou résidant dans une des communes de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre à savoir Arcueil, Cachan, Gentilly, L'Haÿ-les-Roses, Le Kremlin-Bicêtre et Villejuif et par année scolaire	27,00 €
. cotisation par adolescent de 13 à 18 ans par année scolaire	19,50 €
. cotisation par famille non-fresnoise ou ne résidant pas sur le territoire de la C.A.V.B. et par année scolaire	47,00 €
. prêt pour chaque jeu	1,80 €

Le Conseil municipal fait siennes, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et qui s'appliqueront à compter du 1^{er} septembre 2008.

XIII - CONSERVATOIRE D'ARTS PLASTIQUES ET DES ARTS DE LA SCENE - PARTICIPATION DES ELEVES A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Pour l'année 2008-2009, il est proposé à l'assemblée communale, compte tenu de la suppression de trois séances par élève du fait du déménagement de la structure en janvier 2009 au 25, rue des Frères Lumière, de minorer de l'ordre de 5 % la participation des élèves au conservatoire d'arts plastiques et des arts de la scène qui s'établirait ainsi qu'il suit :

Elèves demeurant à Fresnes ou résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre

Les tarifs dégressifs sont fixés en fonction des tranches du barème de classement des familles modifié par délibération n° 2007-98 du 22 novembre 2007.

Tranches du barème	Droit fixe annuel	Cotisation trimestrielle	Participation totale annuelle
7	30 €	57,00 €	201,00 €
6	"	46,00 €	168,00 €
5	"	38,00 €	144,00 €
4	"	29,50 €	118,50 €
3	"	22,50 €	97,50 €
2	"	16,00 €	78,00 €
1	"	11,00 €	63,00 €

Elèves des autres communes

- Elèves ayant une activité salariée à Fresnes :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	30 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	57 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	201 €

- étudiants jusqu'à 25 ans inclus :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	60 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	81 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	303 €

- élèves inscrits depuis plus de dix ans :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	85 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	143 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	514 €

- pour les élèves n'entrant pas dans l'une des catégories ci-dessus :

. paiement d'un droit fixe annuel au moment de l'inscription	140 €
. cotisation trimestrielle complémentaire	218 €
	<hr/>
. participation totale annuelle	794 €

Aucun tarif dégressif n'est applicable pour cette catégorie d'élèves.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XIV - CLASSES DE DECOUVERTE - PARTICIPATION DES FAMILLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Durant l'année scolaire 2008-2009, des classes de découvertes destinées aux élèves des classes de CM2 seront organisées avec des enseignants des établissements scolaires de la commune, volontaires pour ce type de séjour.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et fixe ainsi qu'il suit la participation des familles qui enverront un enfant en classe de découverte durant l'année scolaire 2008-2009 :

Tranches du barème de classement des familles	Pourcentage de la participation maximale	Participation journalière des familles par enfant
7	100 %	38,00 €
6	86 %	32,50 €
5	68 %	26,00 €
4	50 %	19,00 €
3	36 %	13,80 €
2	26 %	9,80 €
1	20 %	7,60 €

XV - RECONDUCTION DE L'OPERATION « PASSEPORT JEUNES » - MODIFICATION DES TARIFS - DEMANDE DE SUBVENTION

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer les tarifs des cartes hebdomadaires "Pass découverte" et "Pass évason" portant respectivement ces derniers à 12,50 et 24,50 euros, auxquels s'ajouterait un supplément de 10 euros pour l'organisation des sorties qui se dérouleraient hors de Fresnes. Le coût de ces actions est estimé à la somme de 50 000 euros pour la période du 7 juillet au 8 août 2008 et du 25 au 29 août 2008 et à la somme de 75 850 euros pour l'année 2008.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites, dit que l'ensemble de ces tarifs s'appliquera aux Fresnois ainsi qu'aux personnes résidant sur le territoire de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et sollicite une subvention de l'Etat pour l'organisation de ces activités.

XVI - ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS - MODIFICATION DU TARIF A COMPTER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2008-2009

Il est proposé à l'assemblée communale de majorer de l'ordre de 2,5 % la participation financière demandée aux familles pour un enfant inscrit à l'école multisports ou au centre sportif, portant ainsi cette dernière à la somme de 43,00 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants à passer avec les présidents des associations sportives des collèges pour l'organisation de ces activités.

XVII - SAISON CULTURELLE - APPROBATION DES TARIFS ET CRITERES DE REDUCTION APPLICABLES A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2008

Dans l'attente de la refonte du quotient familial et dans un souci de répartition des bénéfices de l'action culturelle municipale, il est proposé de reconduire les montants des droits d'entrée aux spectacles et des participations aux ateliers artistiques, les dispositions relatives au demi-tarif et de supprimer des critères de réduction.

Le Conseil municipal fait sienne, par 28 voix pour et 6 abstentions, les propositions qui lui sont soumises et qui s'appliqueront à partir du 1^{er} septembre 2008.

XVIII - ORGANISATION DES ACTIVITES ET SORTIES ESTIVALES DU SERVICE JEUNESSE - FIXATION DE LA PARTICIPATION DEMANDEE AUX PARTICIPANTS

Afin de poursuivre le développement des activités organisées durant les vacances scolaires, la municipalité souhaite proposer aux jeunes Fresnois des activités sportives et des sorties, gratuites et payantes, du 7 juillet au 14 août inclus.

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, les montants des participations demandées à chaque jeune et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions établies à cet effet avec les intervenants chargés de l'atelier danse et du stage d'initiation à la boxe anglaise.

XIX - CONTRAT DE VENTE D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE DE MARQUE RENAULT KANGOO A LA SOCIETE E.C.P.

Un véhicule frigorifique de marque Renault acquis le 16 août 2004 étant devenue inutile, Monsieur le Maire propose à l'assemblée communale de le céder à la société E.C.P., dont le siège social est 2, avenue du général Leclerc à Pierrelaye (Val-d'Oise), moyennant la somme de 7 500 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et décide de déclasser du domaine public ledit véhicule, de le réformer et autorise Monsieur le Maire à signer le certificat de cession correspondant.

XX - RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE LES FRERES LUMIERE - AVENANT N° 5 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Afin de tenir compte de modifications de prestations pendant le déroulement du chantier, un avenant au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction a été établi portant ainsi le montant dudit marché de la somme de 10 069 282,22 euros à la somme de 10 067 035,65 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 5 au marché passé avec la société Campenon Bernard Construction sise 204, rond-point du Pont de Sèvres à Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

XXI - RESIDENCE POUR PERSONNES AGEES - CONVENTION PASSEE ENTRE LA VILLE ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR SA MISE A DISPOSITION GRACIEUSE ET SA GESTION

Dans le cadre de la rénovation du centre-ville de Fresnes, figure parmi les actions entreprises par la municipalité en faveur du troisième âge, la création d'un foyer-logements pouvant accueillir des personnes autonomes âgées de 60 ans et plus, qui sera confié à la fin du mois de juin au centre communal d'action sociale.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention portant sur la mise à disposition gracieuse et la gestion de la résidence pour personnes âgées en faveur du centre communal d'action sociale et autorise Monsieur le Maire ou son adjointe chargée du handicap, du troisième âge et des services à la personne à signer ledit document.

XXII - URBANISME - APPROBATION D'UN BAIL A REHABILITATION PASSE AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL POUR L'AMELIORATION DU LOGEMENT DU VAL-DE-MARNE POUR L'IMMEUBLE SIS 24, RUE MAURICE TENINE A FRESNES

Compte tenu de la nécessité de procéder à de nouveaux travaux dans les logements d'insertion situés dans l'immeuble appartenant à la ville sis 24, rue Maurice Ténine, la commune et la direction du comité départemental pour l'amélioration du logement du Val-de-Marne ont jugé nécessaire de se rapprocher et d'envisager conjointement la signature d'un nouveau bail à réhabilitation pour une durée de 18 ans.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document.

XXIII - URBANISME - CESSION PARTIELLE DU TERRAIN D'ASSIETTE DE L'ANCIEN GROUPE SCOLAIRE DES FRERES LUMIERE

Dans le cadre de la cession au profit de la société anonyme d'H.L.M. Immobilière 3F d'une partie du terrain d'assiette de l'ancien groupe scolaire des Frères Lumière, il est proposé de modifier la surface du terrain vendu en la portant de 1 398 mètres carrés à 1 411 mètres carrés, intégrant ainsi un triangle de 13 mètres carrés et de facturer à ladite société tout mètre carré Shon supplémentaire qu'elle souhaiterait construire.

Le Conseil municipal autorise, par 28 voix pour et 6 abstentions, Monsieur le maire à signer l'acte authentique établi avec la S.A. d'H.L.M. Immobilière 3F pour la cession d'un terrain d'une superficie de 1 411 mètres carrés et fixe à 650 euros hors taxe le mètre carré toute surface hors œuvre nette supplémentaire construite par cette dernière.

XXIV - URBANISME - CESSION A LA COMMUNE D'ANTONY D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES MARTYRS SIS A FRESNES ET D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LE TERRITOIRE D'ANTONY

Question retirée de l'ordre du jour.

XXV - INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - EXPLOITATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS FRIGORIFIQUES ET DE COMBUSTION PAR LA SOCIETE AVENTIS PHARMA S.A. A ANTONY - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977 modifié pris pour l'application de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et aux articles L.123-1 à L.123-11 ainsi que R.512-17 du Code de l'environnement, l'assemblée municipale est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation présentée par la société Aventis Pharma SA, dont le siège social est 20, avenue Raymond Aron à Antony (Hauts-de-Seine), d'exploiter, à la même adresse, de nouvelles installations frigorifiques apportant des modifications à celles existantes et des installations de combustion.

Le Conseil municipal, par 30 voix pour et 4 voix contre, ne s'oppose pas à l'obtention de l'autorisation présentée par la société Aventis Pharma SA.

XXVI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION - APPROBATION DE L'ACTE CONSTITUTIF DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES SERVICES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

Afin de tenir compte des dispositions du Code des marchés publics et de permettre à la commission d'appels d'offres du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication de

fonctionner selon un calendrier maîtrisé, il est proposé d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes pour les services de communications électroniques.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise et autorise Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

XXVII - VŒU D'URGENCE PROPOSE PAR LES GROUPES DE LA MAJORITE RELATIF AU MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC

Les groupes de la majorité souhaitent proposer un vœu d'urgence portant sur le maintien du service public, aux termes duquel ils font part de leur position en faveur d'une vaste mobilisation citoyenne pour mettre un terme à la politique destructrice du gouvernement et demandent l'organisation d'un débat démocratique, sans a priori, sur les besoins en service public, sur les rôles respectifs de l'Etat et des collectivités territoriales et la place des agents publics.

Le Conseil municipal vote, par 28 voix et 6 voix contre l'urgence et s'associe, par 28 voix pour et 6 voix contre, aux demandes exprimées.

XXVIII - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2008-80 DU 22 MAI 2008 PORTANT SUR LA CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A EN VUE D'UN RECRUTEMENT D'UN INGENIEUR NON TITULAIRE

Le niveau de recrutement défini dans la délibération n° 2008-80 du 22 mai 2008 créant un emploi permanent à temps complet de catégorie A à pourvoir par un ingénieur non titulaire, nécessitant un niveau de rémunération supérieur à celui de l'échelle indiciaire des ingénieurs, compte tenu notamment des compétences, de l'expérience professionnelle et de l'âge, Monsieur le Maire propose de retenir l'échelle indiciaire des ingénieurs principaux comme base de rémunération.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de modifier en conséquence le niveau de rémunération de l'ingénieur non titulaire qui sera recruté pour l'emploi permanent à temps complet de catégorie A et de retenir l'échelle indiciaire des ingénieurs principaux comme base de rémunération.

La séance est levée à vingt-deux heures trente-cinq.

Fresnes, le 23 juin 2008

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 septembre 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le onze septembre, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, M. Alain Perrigault, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mme Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mmes Claire Lefebvre, Betty Adda, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Tabar, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani, Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mmes Laurence Machuel-Xuereb, Liberty Melet.

Excusés : M. Jean-Pierre Thellier représenté par M. Israël
Mme Laurinda Da Silva représentée par M. Pallier
M. Saër Seck représenté par Mme Tironneau
Mme Annette Perthuis représentée par Mme Ethève
M. Josselin Aubry représenté par Mme Chavanon
Mlle Aurélie Tarrago représentée par Mme Vela-Rodriguez
Mme Eléonore Bouquart représentée par Mme Pradier
M. Kaddour Metir représenté par Mme Melet

Mme Cécilia Vala est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 22 MAI ET 19 JUIN 2008

Les procès-verbaux des séances des 22 mai et 19 juin 2008 n'appelant aucune observation sont approuvés à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 10 juin 2008, à savoir :

- **Décision n° 2008-84 du 10 juin 2008** : Décision annulée.
- **Décision n° 2008-85 du 12 juin 2008** : Soutien scolaire - Avenant n° 1 à la convention entre la commune et l'association des résidents du Clos la Garenne pour la mise à disposition du local sis 9, avenue Garennière
- **Décision n° 2008-86 du 13 juin 2008** : Passation d'une convention avec Monsieur et Madame D'Amico pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Jean Monnet sis 75, avenue de la Paix à Fresnes
- **Décision n° 2008-87 du 18 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un garage sis 27 bis, rue Maurice Ténine
- **Décision n° 2008-88 du 18 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un emplacement de parking sis 72, rue Emile Zola
- **Décision n° 2008-89 du 18 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis allée du colonel Rivière
- **Décision n° 2008-90 du 18 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 25, avenue de la Liberté
- **Décision n° 2008-91 du 19 juin 2008** : Opération judo été 2008 - Passation d'une convention entre la commune, la Ligue de judo du Val-de-Marne et le Dojo fresnois
- **Décision n° 2008-92 du 19 juin 2008** : Opération judo été 2008 - Passation d'une convention entre la commune, la Ligue de judo du Val-de-Marne et le cercle Satya
- **Décision n° 2008-93 du 20 juin 2008** : Représentation de l'animation du village sportif - Contrat de vente avec SOS Artistes
- **Décision n° 2008-94 du 20 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de stationnement sis 52, avenue de la Paix
- **Décision n° 2008-95 du 20 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et un emplacement de stationnement sis 60, avenue de la Paix
- **Décision n° 2008-96 du 20 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 16, rue Louis Lépine
- **Décision n° 2008-97 du 20 juin 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 74, rue Emile Zola
- **Décision n° 2008-98 du 26 juin 2008** : Couverture sanitaire du 28 juin 2008 - Convention avec la Croix-Rouge française
- **Décision n° 2008-99 du 27 juin 2008** : Structures gonflables pour le pique-nique républicain - Contrat de location passé avec « Au pays des kangourous »
- **Décision n° 2008-100 du 30 juin 2008** : Passation d'une convention avec Madame Marie-Agnès Colombani pour la mise à disposition d'un logement dépendant du groupe scolaire Louis Pasteur-Emile Roux sis 22, boulevard à Fresnes

- **Décision n° 2008-101 du 1^{er} juillet 2008** : Convention avec la société française de prévention (S.F.P.) pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-102 du 1^{er} juillet 2008** : Implantation, remplacement et entretien des panneaux d'information touristique du schéma départemental de signalétique touristique - Convention avec le département du Val-de-Marne
- **Décision n° 2008-103 du 7 juillet 2008** : Couverture sanitaire du 14 juillet 2008 - Convention avec la Croix-Rouge Française
- **Décision n° 2008-104 du 9 juillet 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur des droits indivis sur des placettes privées sises avenue Saint-Exupéry et rue du docteur Schweitzer
- **Décision n° 2008-105 du 9 juillet 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 19, avenue de la République
- **Décision n° 2008-106 du 9 juillet 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur deux garages sis 52 à 82, avenue de la Division Leclerc
- **Décision n° 2008-107 du 9 juillet 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 33, rue des Anémones
- **Décision n° 2008-108 du 9 juillet 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur des droits indivis sur des placettes privées sises avenue Saint-Exupéry et rue du docteur Schweitzer
- **Décision n° 2008-109 du 25 juillet 2008** : Contrat de vente avec l'entreprise La Poste
- **Décision n° 2008-110 du 29 juillet 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 31, rue Auguste Daix
- **Décision n° 2008-111 du 29 juillet 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 1, rue Louis Lépine
- **Décision n° 2008-112 du 29 juillet 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local à usage de bureau et une cave sise 4, promenade du Barrage
- **Décision n° 2008-113 du 11 août 2008** : Ligne de trésorerie - Approbation du contrat passé avec la Caisse d'épargne d'Ile-de-France
- **Décision n° 2008-114 du 14 août 2008** : Passation d'une convention de mise à disposition d'un camion benne avec la commune de L'Hay-les-Roses
- **Décision n° 2008-115 du 14 août 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise sentier de la Bonde
- **Décision n° 2008-116 du 21 août 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 52, avenue de la Division Leclerc
- **Décision n° 2008-117 du 21 août 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 20, rue du Professeur Bergonié

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 3 juin 2008, à savoir :

- **Marché n° 38 du 18 juin 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société A.T.C. pour l'installation d'une alarme incendie au gymnase Edouard Herriot
- **Marché n° 39 du 20 juin 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Les Peintures Paris Sud pour la réalisation de travaux dans des écoles et des crèches pendant les vacances d'été, de la Toussaint et de Noël 2008 (lots n° 1 et 2)
- **Marché n° 40 du 20 juin 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Afilec pour la réalisation de travaux dans des écoles et des crèches pendant les vacances d'été, de la Toussaint et de Noël 2008 (lot n°4)
- **Marché n° 41 du 27 juin 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société Camma Sports et Jeux pour la fourniture et la mise en place d'un treillage sous la main courante du terrain de rugby
- **Marché n° 42 du 26 juin 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Protect Sécurité pour la maintenance des extincteurs mobiles équipant les bâtiments communaux
- **Marché n° 43 du 30 juin 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Qualiconsult Exploitation Ile-de-France pour la vérification technique périodique des installations électriques des bâtiments communaux
- **Marché n° 44 du 4 juillet 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société E.P.H. pour des travaux dans des écoles et des crèches pendant les vacances d'été, de la Toussaint et de Noël 2008 (lot n° 3)
- **Marché n° 45 du 8 juillet 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commande de services avec la société H.T.P. pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de la commune (lots n° 1 et 2)
- **Marché n° 46 du 11 juillet 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commandes de fournitures avec la société Henri Bricout pour l'acquisition d'équipements de protection destinés à diverses catégories de personnel de la ville, du centre communal d'action sociale, de la caisse des écoles et du syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses
- **Marché n° 47 du 15 juillet 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Iss Environnement pour le débouillage et le déshuilage des bâtiments communaux
- **Marché n° 48 du 17 juillet 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commandes de fournitures avec la société Vandeputte pour l'acquisition d'équipements à usage unique destinés à diverses catégories de personnel de la ville, du centre communal d'action sociale, de la caisse des écoles et du syndicat intercommunal des établissements du second cycle du second degré du district de L'Haÿ-les-Roses
- **Marché n° 49 du 21 juillet 2008** : Conclusion d'une convention d'abonnement avec la société Arpège pour la mise à jour du logiciel Oracle (Licences spécifiques complètes Oracle n° 2)
- **Marché n° 50 du 23 juillet 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Descombes Préciméca pour l'acquisition d'une cisaille guillotine hydraulique pour l'atelier serrurerie
- **Marché n° 51 du 28 juillet 2008** : Conclusion d'un marché avec l'Association Fracas relatif au contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle « Nicolas Jules »

- **Marché n° 52 du 28 juillet 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Le Froid Borne pour l'acquisition de deux lave-vaisselle pour les écoles Les Bleuets et Doisneau
- **Marché n° 53 du 29 juillet 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec la société AVA pour le changement de trois fenêtres de toit dont deux asservies au désenfumage du centre de loisirs Henri Thellier
- **Marché n° 54 du 29 juillet 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Sacamas pour la maintenance préventive et corrective des portes, portails automatiques et barrières levantes de la ville
- **Marché n° 55 du 29 juillet 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Inter Distributeur pour la mise en épreuve de stockage des cuves de gaz oil et d'essence
- **Marché n° 56 du 8 août 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Sogemat pour l'acquisition de vaisselle durant l'année 2008 pour le groupe scolaire Les Frères Lumière, les crèches et le service des fêtes et cérémonies
- **Marché n° 57 du 13 août 2008** : Conclusion d'un marché à bons de commande de services avec la société Les Coccinelles pour le transport scolaire d'enfants handicapés

IV - CONSEIL MUNICIPAL - APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Les conseils municipaux des communes de 3 500 habitants et plus doivent, en application de l'article L.2121-8 du Code général des collectivités territoriales, se doter dans les six mois qui suivent leur installation d'un règlement intérieur, dont l'objet est de préciser les modalités de fonctionnement de l'organe délibérant de la commune.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil municipal qui lui est soumis.

V - EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le Conseil municipal délibère sur l'exercice du droit à la formation de ses membres et détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les conditions dans lesquelles le droit à la formation des élus s'exercera au cours du mandat et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la bonne exécution de ces décisions.

VI - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

A la suite de l'élection du Conseil municipal du 15 mars 2008, le directeur des services fiscaux doit désigner, pour constituer la commission communale des impôts directs, huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants choisis sur une liste de contribuables dressée, en nombre double, par le Conseil municipal.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la liste désignant trente-deux contribuables en vue de constituer ladite commission.

VII - EXERCICE 2008 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 2

Des besoins complémentaires ayant été constatés après le vote des subventions aux associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 4 000 euros à l'Association 83è avenue, destinée à financer le projet « Ô cœurs de

Bamako », action de soutien d'une pouponnière d'orphelins au Mali, qui sera financée par la réduction de la provision pour actions de coopération décentralisée prévue au budget primitif pour l'exercice 2008.

Le Conseil municipal vote, par 31 voix pour et 4 abstentions, la décision modificative n° 2 qui s'équilibre en dépenses à la somme de zéro euro pour la section de fonctionnement.

VIII - URBANISME - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CHARCOT-ZOLA - EMPRUNT A CONTRACTER PAR LA SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES POUR SES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - GARANTIE D'EMPRUNT

La société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes, dont le siège est 1, place Pierre et Marie Curie à Fresnes, a demandé la garantie de la commune, pour un emprunt d'un montant de 1 100 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Société générale destiné à compléter le financement de ses dépenses d'investissement pour les travaux à réaliser pour l'aménagement de la Z.A.C. Charcot-Zola.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes pour le remboursement de ce prêt.

IX - URBANISME - CONVENTION DE RESERVATION ENTRE LA S.A. D'H.L.M. EFIDIS POUR SEPT LOGEMENTS PLS SITUÉS 27 TER A 35, RUE MAURICE TENINE - GARANTIE D'EMPRUNT ET VERSEMENT D'UNE SURCHARGE FONCIÈRE

Afin de permettre à la S.A. d'H.L.M. Efidis, sise 20, place des Vins de France à Paris 12^e, de réaliser un projet immobilier mixte d'accession à la propriété et de locatif social, il convient de garantir les deux prêts locatifs sociaux d'un montant total de 2 636 282,96 euros que celle-ci envisage de contracter auprès du Crédit foncier de France, en contrepartie d'un droit de réservation de quatre logements PLS s'ajoutant à trois autres logements PLS mis à disposition compte tenu du versement d'une subvention pour surcharge foncière de 150 000 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les propositions qui lui sont faites et autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé du budget et des finances, à signer l'ensemble des pièces correspondantes.

X - URBANISME - ECHANGE DE LOTS DE COPROPRIÉTÉ ENTRE LA VILLE ET LES CONSORTS CHOPINET - MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ DE LA RÉSIDENCE DU CLOS LA GARENNE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES INHÉRENTS À CES OPÉRATIONS

Délibération retirée de l'ordre du jour.

XI - AUTORISATION DU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ DE MISE EN PLACE D'UN RÉSEAU RADIO DE COMMUNICATIONS ENTRE LES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS COMMUNAUX

Au cours de sa réunion du 5 septembre 2008, la commission d'appel d'offres a attribué le marché de mise en place d'un réseau radio de communications entre les principaux établissements communaux à la société SNEF SA, sise 87, avenue des Aygaldes à Marseille (Bouches-du-Rhône) pour les lot n° 1 : réseau radio principal et n° 2 : réseau radio secondaire.

Le Conseil municipal prend acte, à l'unanimité, de l'attribution des marchés et autorise Monsieur le Maire à les revêtir de sa signature.

XII - TRAVAUX DANS DES ECOLES ET DES CRECHES PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES 2008 - LOT N° 3 : POSE DE PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA SOCIETE E.P.H.

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires à l'école Les Capucines, un avenant au marché passé avec la société E.P.H. pour des travaux de pose de plafonds suspendus en dalles à réaliser dans des écoles et des crèches a été établi portant ainsi le montant du marché à la somme de 25 565,34 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché passé le 4 juillet 2008 avec la société E.P.H. sise 107, avenue Jean Jaurès à Montgeron (Essonne).

XIII - FOURNITURE DE DEUX LAVE-VAISSELLE POUR LES ECOLES LES BLEUETS ET DOISNEAU - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA SOCIETE LE FROID BORNET

Afin de doter de matériel supplémentaire le lave-vaisselle de l'école Les Bleuets, un avenant au marché passé avec la société Le Froid Bornet pour la fourniture de deux lave-vaisselle pour les écoles Les Bleuets et Doisneau a été établi portant ainsi le montant du marché à la somme de 17 167,97 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché passé le 28 juillet 2008 avec la société Le Froid Bornet sise 7 à 9, rue de l'Avenir au Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne).

XIV - SUPPRESSION DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ SAINT-ELOI

La convention d'aménagement concernant la zone d'aménagement concerté Saint-Eloi, approuvée le 31 mars 1993 entre l'office public d'aménagement et de construction du Val-de-Marne et la ville étant arrivée à son terme du fait de l'achèvement des travaux, il est proposé, conformément à l'article R.311-12 du Code de l'urbanisme, de supprimer cette zone d'aménagement concerté.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la suppression de cette zone d'aménagement concerté, prend acte de l'intégration du plan d'aménagement de zone de la Z.A.C. Saint-Eloi au plan d'occupation des sols de Fresnes soumis au régime juridique des plans locaux d'urbanisme et du fait que la délibération constatant la suppression de la Z.A.C. met fin aux effets produits par l'acte de création.

XV - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES POUR L'ANNEE 2007

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bievre a adressé à la commune le rapport annuel d'activité pour l'année 2007, portant sur le fonctionnement de ladite structure.

Le Conseil municipal prend acte dudit rapport d'activité.

XVI - STATUT DES TAXIS PARISIENS - MODIFICATION DE L'ORDONNANCE DU PREFET DE POLICE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Par lettre du 22 août 2008, Monsieur le Préfet de police de Paris a notifié le compte rendu de la commission des taxis et des voitures de petite remise qui s'est tenue le 10 juillet 2008 aux termes duquel les membres ont approuvé le projet de modification des dispositions réglementaires.

Le Conseil municipal désapprouve, par 6 voix pour, 24 voix contre et 5 abstentions, le projet de Monsieur le Préfet de police de Paris de modifier l'ordonnance n° 96-11774 du 31 octobre 1996 portant statut des taxis parisiens.

XVII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION D'UN COMITE TECHNIQUE PARITAIRE COMMUN POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE, DE LA CAISSE DES ECOLES ET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le comité de la caisse des écoles et le conseil d'administration du centre communal d'action sociale ayant souhaité dans leur séance respective du 24 juin 2008 de poursuivre le rattachement de leurs agents au comité technique paritaire de la commune, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante le maintien du comité technique paritaire commun.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XVIII - PERSONNEL COMMUNAL - SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE - CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

Le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France ayant recruté un nouveau médecin pour la surveillance médicale du personnel communal propose à la commune une nouvelle convention qui prendra effet au 16 septembre 2008 et est renouvelable tacitement pour chacune des deux années civiles suivantes, moyennant une participation financière de la commune de 60,40 euros toutes taxes comprises par agent.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention établie avec le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France et autorise Monsieur le Maire à la revêtir de sa signature.

XIX - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION A LA CRECHE FAMILIALE DE DEUX EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET D'EDUCATRICE DE JEUNES ENFANTS EN VUE DU RECRUTEMENT DE DEUX AGENTS NON TITULAIRES

Afin de répondre aux différents besoins de la crèche familiale, Monsieur le Maire propose de créer deux emplois permanents à temps complet d'éducatrice de jeunes enfants qui seront pourvus par des agents non titulaires.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, la création, à compter du 1^{er} octobre 2008, de deux emplois permanents à temps complet d'éducatrice de jeunes enfants.

XX - PERSONNEL COMMUNAL - ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT DE FONCTION PAR NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE AU CONSERVATEUR DU CIMETIERE DE LA VILLE DE FRESNES

Le logement de fonction sis 133, avenue de la Division Leclerc à Fresnes concédé par nécessité absolue de service au conservateur du cimetière de Fresnes étant vétuste et insalubre, il est proposé, dans l'attente d'une solution pérenne, de lui attribuer un logement, cet avantage constituant pour lui le seul moyen d'assurer en permanence la continuité du service et de répondre aux besoins urgents qui en découlent.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au conservateur du cimetière, à compter du 1^{er} octobre 2008, un logement de type F5 en collectif situé 36, rue Maurice Ténine à Fresnes.

**XXI - VŒU D'URGENCE PRESENTE PAR LES GROUPES DE LA MAJORITE SUR LE DROIT D'ACCUEIL
POUR LES ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES PENDANT LE TEMPS
SCOLAIRE OBLIGATOIRE**

Les groupes de la majorité souhaitent proposer un vœu d'urgence suite à la loi votée le 23 juillet 2008 instaurant un droit d'accueil pour les élèves des écoles primaires et maternelles pendant le temps scolaire obligatoire, obligeant ainsi les communes à se substituer à l'Etat dans ses compétences en matière d'éducation nationale en cas d'absence de plus de 25% d'enseignants pour faits de grève et en cas d'absence inopinée d'un enseignant.

Le Conseil municipal, par 29 voix pour et 6 voix contre, vote l'urgence et par 29 voix pour et 6 non-participations au vote, conteste les modalités du transfert aux communes de la responsabilité d'organisation du « droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire » et appelle la population fresnoise à s'associer aux manifestations prévues dans les semaines qui viennent pour exiger que les modalités d'organisation de ce droit d'accueil soient renégociées avec l'ensemble des acteurs concernés.

La séance est levée à vingt-deux heures vingt.

Fresnes, le

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, M. Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mmes Laurinda Da Silva, Muriel Ethève, adjoints - MM. James Veston, Richard Doms, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, M. Jean-Jacques Um, Mmes Sylvie Vieillard, Marylène Tabar, Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Josselin Aubry, Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mme Laurence Machuel-Xuereb, MM. Kaddour Metir, Bernard Gateau.

Excusés : M. Alain Perrigault représenté par Mme Tironneau
M. Denis Helbling représenté par M. Pallier
M. Philippe Vafiades représenté par M. Israël
M. Marouan El Amrani représenté par Mme Chavanon
Mlle Aurélie Tarrago représentée par Mme Perthuis
Mme Liberty Melet

Mme Annette Perthuis est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 11 septembre 2008 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 1^{er} septembre 2008, à savoir :

- **Décision n° 2008-118 du 1^{er} septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur le parking sis 16, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2008-119 du 1^{er} septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur le garage sis 15, allée du Mali
- **Décision n° 2008-120 du 16 septembre 2008** : Convention avec la Mutuelle La Fraternelle du Personnel de la Sacem pour l'instauration au centre municipal de santé d'une procédure de paiement direct par délégation
- **Décision n° 2008-121 du 17 septembre 2008** : Passation de cinq conventions avec Le FestiVal-de-Marne pour l'aide à la diffusion de premières parties pendant la saison 2008-2009
- **Décision n° 2008-122 du 18 septembre 2008** : Passation d'une convention avec Madame Maryse Mongorin pour son relogement provisoire dans un pavillon communal situé 14, rue Emile Zola à Fresnes
- **Décision n° 2008-123 du 18 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 33, rue des Anémones
- **Décision n° 2008-124 du 18 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur le parking sis 26 à 32, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2008-125 du 18 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 15, avenue Garennière
- **Décision n° 2008-126 du 18 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 19, rue de la Garenne
- **Décision n° 2008-127 du 18 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un emplacement de stationnement sis 52 bis, avenue de la Paix
- **Décision n° 2008-128 du 18 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur le garage sis 55, boulevard Pasteur
- **Décision n° 2008-129 du 19 septembre 2008** : Décision annulée
- **Décision n° 2008-130 du 23 septembre 2008** : Passation d'une convention avec la Ligue de l'enseignement du Val-de-Marne pour le transport et le séjour d'élèves de l'école Louis Pasteur à Eymoutiers (Haute-Vienne)
- **Décision n° 2008-131 du 29 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un bâtiment à usage d'ateliers, bureaux et locaux de stockage sis 18, rue de Chevilly
- **Décision n° 2008-132 du 29 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 7, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2008-133 du 29 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 20, rue du Professeur Bergonié
- **Décision n° 2008-134 du 30 septembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 2, rue Louis
- **Décision n° 2008-135 du 6 octobre 2008** : Bibliothèque municipale - Convention passée avec le service culturel du département du Val-de-Marne en vue du prêt d'une exposition

- **Décision n° 2008-136 du 9 octobre 2008** : Affiliation du centre sportif à la Ligue de l'enseignement
- **Décision n° 2008-137 du 14 octobre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 17, rue de Montjean

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 3 juin 2008, à savoir :

- **Marché n° 58 du 18 août 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Promo Collectivités pour la fourniture de vêtements et d'accessoires pour la police municipale et les ASVP
- **Marché n° 59 du 22 août 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Vortex pour le transport scolaire d'enfants handicapés - Lot n° 2 : transport hors communes de Fresnes, L'Hay-les-Roses, Antony et Wissous
- **Marché n° 60 du 4 septembre 2008** : Conclusion d'un marché de services pour une convention de résidence avec la compagnie Le Collectif Quatre Ailes pour la représentation du spectacle « Le projet RW »
- **Marché n° 61 du 18 septembre 2008** : Conclusion d'un marché de fourniture avec la société Cyltec pour l'achat de 16 armoires de sûreté
- **Marché n° 62 du 19 septembre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Stéphanix pour la maintenance de la table de radiologie du centre municipal de santé
- **Marché n° 63 du 25 septembre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la compagnie L'Entreprise pour la cession du droit d'exploitation du spectacle « Le 6è jour »
- **Marché n° 64 du 26 septembre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec le FestiVal-de-Marne pour la réalisation en commun du concert « No-bleu / Rigolus / Le sacre du tympan »
- **Marché n° 65 du 26 septembre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec l'association Les Emus pour la représentation du spectacle « La soustraction des fleurs »
- **Marché n° 66 du 3 octobre 2008** : Conclusion d'un marché de services pour une convention de résidence avec la Compagnie Fortune Carrée pour l'accueil de François Duval et l'équipe artistique du spectacle « Pierre, pour mémoire » en vue de la création de ce dernier
- **Marché n° 67 du 10 octobre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Socotec pour le diagnostic amiante et plomb pour le réaménagement des locaux pour l'accueil de la petite enfance sis 2, rue Jean Pierre

IV - DEMISSION DE MADAME ELEONORE BOUQUART-BLAEVOET - INSTALLATION DE MONSIEUR BERNARD GATEAU

Le Conseil municipal prend acte de la démission de Madame Eléonore Bouquart-Blaevoet, conseillère municipale inscrite sur la liste « Vivre mieux Fresnes » et procède à l'installation de Monsieur Bernard Gateau, venant sur cette liste immédiatement après cette dernière, en qualité de conseiller municipal.

V - COMMISSION MUNICIPALES - MODIFICATION DE LEUR COMPOSITION

A la suite de la démission de Madame Eléonore Bouquart-Blaevoet, conseillère municipale inscrite pour les élections municipales sur la liste « Vivre mieux Fresnes » et au souhait de Monsieur Bernard Gateau, installé en qualité de conseiller municipal au cours de cette même séance, de ne pas intégrer l'ensemble des commissions dans lesquelles siégeait Madame Bouquart, l'assemblée communale doit procéder à de nouvelles élections.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Bernard Gateau pour siéger au sein de la commission des solidarités ainsi qu'au sein de la commission du développement durable et urbain, Monsieur Jean-Alain Buffault pour siéger au sein de la commission des loisirs et du temps libre et Monsieur Maurice Chaillou pour siéger au sein de la commission de la citoyenneté.

VI - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION D'UN SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - REMPLACEMENT D'UN DELEGUE

A la suite de la démission de Madame Eléonore Bouquart-Blaevoet, conseillère municipale, déléguée du Conseil municipal au sein du syndicat intercommunal pour la gestion d'un service de soins infirmiers à domicile, l'assemblée communale doit procéder à la désignation de son remplaçant.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, en cette qualité Monsieur Maurice Chaillou.

VII - MAISON DE RETRAITE « SOLEIL D'AUTOMNE » - REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la suite de la démission de Madame Eléonore Bouquart-Blaevoet, conseillère municipale, représentante du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de la maison de retraite « Soleil d'Automne », l'assemblée communale doit procéder à la désignation de son remplaçant.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, en cette qualité Monsieur Bernard Gateau.

VIII - EXERCICE 2008 - OUVERTURE DE CREDITS - DECISION MODIFICATIVE N° 3

Le Conseil municipal ayant décidé la répartition des deux dotations départementales de fonctionnement destinées aux associations au titre de l'année 2008, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires à ces reversements. Par ailleurs, des besoins complémentaires ayant été constatés après le vote des subventions aux associations, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 055 euros au comité de Fresnes de la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) destinée à participer aux frais portant sur l'anniversaire du comité, qui sera financée par une attribution de rôles supplémentaires émis au profit de la commune au 31 mai 2008.

Le Conseil municipal vote, à l'unanimité, la décision modificative n° 3 qui s'équilibre en dépenses à la somme de zéro euro pour la section de fonctionnement.

IX - DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT DESTINEE AUX ASSOCIATIONS A CARACTERE LOCAL - REPARTITION POUR L'ANNEE 2008

La dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations à caractère local, allouée à la commune au titre de l'année 2008, s'élève, sur la base de 0,64 euro par habitant, à la somme de 16 136,32 euros.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de répartir comme suit cette somme entre les associations désignées ci-dessous :

- Association sportive du collège Francine Fromond	200,00 €
- Association sportive du collège Jean Charcot	450,00 €
- Association sportive du collège Antoine de Saint-Exupéry	300,00 €
- Maison des jeunes et de la culture	8 836,32 €
- Association le coup de pouce - épicerie sociale	4 350,00 €
- Point info jeunesse	2 000,00 €

X - DOTATION DEPARTEMENTALE DE FONCTIONNEMENT DESTINEE AUX ASSOCIATIONS LOCALES A CARACTERE SPORTIF - ATTRIBUTION POUR L'ANNEE 2008

La dotation départementale de fonctionnement destinée aux associations locales à caractère sportif, allouée à la commune au titre de l'année 2008, s'élève, sur la base de 0,35 euro par habitant, à la somme de 8 824,55 euros.

Le Conseil municipal décide, par 33 voix pour et 1 non-participation au vote, de répartir cette somme comme suit:

- Association amicale sportive de Fresnes (A.A.S.F.)	24,55 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section athlétisme	200,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section badminton	600,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section basket	1 200,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section football	1 000,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section gymnastique artistique et G.R.S.	1 000,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section natation	1 000,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section rugby.....	1 000,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section tennis	2 000,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section tennis de table	200,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section triathlon	100,00 €
- Association amicale sportive de Fresnes - section volley	500,00 €

XI - BAREME DE CLASSEMENT DES FAMILLES POUR L'ANNEE 2009

L'assemblée municipale doit arrêter le barème de classement des familles qui sera applicable durant l'année 2009. La modification proposée par rapport à l'année 2008 porte sur le relèvement de 3,2 % de toutes les limites des tranches de ressources afin de tenir compte de la hausse des prix.

Le Conseil municipal fait sienne, par 30 voix pour et 4 abstentions, la proposition qui lui est soumise et approuve le nouveau barème de classement des familles pour l'année 2009.

XII - INSTITUTION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

L'article 171 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 a créé une nouvelle taxe : la taxe locale sur la publicité extérieure, qui remplacera à compter du 1^{er} janvier 2009 la taxe sur la publicité frappant les affiches, réclames et enseignes lumineuses et la taxe communale sur les emplacements publicitaires fixes.

Le Conseil municipal institue, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2009 ladite taxe et fixe le montant de tout dispositif à 100 % du tarif maximal soit 15 euros le mètre carré, correspondant au tarif de référence de droit.

XIII - URBANISME - ECHANGE DE LOTS DE COPROPRIETE ENTRE LA VILLE ET LES CONSORTS CHOPINET - MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE DE LA RESIDENCE DU CLOS LA GARENNE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES ACTES INHERENTS A CES OPERATIONS

Il est demandé à l'assemblée communale d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié qui entérine de nouvelles références cadastrales de parcelles situées à la Ferme de Cottinville et la constitution de servitudes en validant les différents transferts de propriété entre la ville, la copropriété du Clos la Garenne et les consorts Chopinet.

Le Conseil municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer les différents actes permettant la réalisation de la situation juridique des différentes parcelles concernées pour que les droits de propriété soient en adéquation avec la situation physique des lieux.

XIV - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA VILLE ET LA CAISSE DES ECOLES POUR L'ACHAT DE FOURNITURES SCOLAIRES ET PARASCOLAIRES

La ville de Fresnes et la caisse des écoles ont décidé de former un groupement de commandes, afin de désigner la commune comme coordonnateur dudit groupement, pour signer et notifier un marché d'achat de fournitures scolaires et parascolaires qui permettra l'optimisation des procédures et des coûts.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet de convention constitutive du groupement de commandes entre la commune et la caisse des écoles, désigne la commune comme coordonnateur et autorise Monsieur le Maire à signer ledit document

XV - TRAVAUX DANS DES ECOLES ET DES CRECHES DURANT LES VACANCES D'ETE, DE LA TOUSSAINT ET DE NOEL 2008 - LOT N° 1 : TRAVAUX DE PEINTURE DANS LES ECOLES - LOT N° 2 : TRAVAUX DE PEINTURE DANS DEUX CRECHES - APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHE DE LA SOCIETE PEINTURES PARIS SUD

Afin de procéder à la réalisation de travaux supplémentaires à la crèche La Peupleraie ainsi qu'à l'école Les Capucines, un avenant au marché passé avec la société Peintures Paris Sud pour des travaux de peinture a été établi portant ainsi le montant dudit marché à la somme de 37 934,13 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché passé le 20 juin 2008 avec la société Peintures Paris Sud sise 6, avenue de la République à Crosne (Essonne).

XVI - BILAN DE LA CONCERTATION AFFERENTE AU PLAN LOCAL D'URBANISME

La délibération n° 2002-4 du 14 février 2002 ayant lancé l'élaboration du plan local d'urbanisme et fixé les modalités de concertation de la population, il est proposé d'approuver le bilan de la concertation, reprenant les remarques portant sur les projets orchestrés par ledit plan et sur l'aspect réglementaire du document.

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 7 abstentions, le bilan de la concertation et dit que la délibération sera affichée en mairie pendant un mois et publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

XVII - MODIFICATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme et sur proposition de l'architecte des Bâtiments de France, la commune a redessiné les périmètres de protection des monuments historiques, ce nouveau zonage, plus affiné, couvrant moins de surface de territoire.

Le Conseil municipal approuve, par 28 voix pour et 6 voix contre, le projet de modification des périmètres de protection des monuments historiques, dit que ledit projet sera soumis à enquête publique conjointement au projet de plan local d'urbanisme, et fixe les conditions de publicité dudit document.

XVIII - ARRET DU PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Conformément à l'article L.123-9 du Code de l'urbanisme, l'assemblée délibérante doit arrêter le projet de plan local d'urbanisme, qui sera ensuite communiqué aux personnes publiques associées qui auront trois mois pour émettre un avis puis qui sera soumis à enquête publique durant un mois, l'approbation définitive du document et sa mise en application devant intervenir suite à la remise du rapport du commissaire enquêteur.

Le Conseil municipal arrête, par 27 voix pour, 6 voix contre et 1 abstention, le projet de plan local d'urbanisme et fixe les conditions de publicité dudit document.

XIX - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DESIGNATION DES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS

Par délibération n° 2008-27 du 20 mars 2008, le Conseil municipal a désigné les représentants de la commune appelés à siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux dont le champ d'application concerne la géothermie, les marchés d'approvisionnement et la restauration communale. Il convient dorénavant de nommer les autres membres de ladite commission.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. Jacques Ouvrard en qualité de représentant des associations de copropriétaires,
- Mme Françoise Duchene en qualité de représentant des associations de locataires,
- M. Dominique Poupelard en qualité de représentant des associations de commerçants,
- Mme Ginette Polimene en qualité de représentant des associations de consommateurs,
- Mme Valérie Kanoui en qualité de représentant des associations de parents d'élèves,
- Mme Raymonde Trubert en qualité de représentant d'une structure cliente de la restauration communale.

XX - PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU RECRUTEMENT D'UNE PSYCHOLOGUE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE

La communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a décidé de mettre à la disposition de la ville son service de psychologie du travail à raison d'une demi-journée par semaine, moyennant la somme de 100 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mutualisation prise à cet effet et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XXI - PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANTE SOCIALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE

La communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a décidé de mettre à la disposition de la ville son service d'assistance sociale à raison de deux jours par semaine, moyennant la somme de 360 euros.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mutualisation prise à cet effet et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XXII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION AU SERVICE DES MARCHES PUBLICS - DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES, DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES - D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A EN VUE D'UN RECRUTEMENT D'UN AGENT NON TITULAIRE

Afin de répondre aux différents besoins du service des marchés publics, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps complet de catégorie A qui sera pourvu par un agent non titulaire.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

La séance est levée à vingt-deux heures vingt.

Fresnes, le 28 octobre 2008

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY

- VILLE DE FRESNES -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2008

COMPTE RENDU SUCCINCT

L'an deux mille huit, le onze décembre, à vingt-et-une heures, le Conseil municipal de la commune de Fresnes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation de Monsieur Jean-Jacques Bridey, maire, président.

Etaient présents : M. Jean-Jacques Bridey, Maire, Président - M. Henri Israël, Premier adjoint - Mme Marie Chavanon, MM. Alain Perrigault, Jean-Pierre Thellier, Mme Brigitte Tironneau, MM. Hervé Bourdin, Philippe Pallier, Mme Muriel Ethève, adjoints - M. James Veston, Mme Claire Lefebvre, M. Saër Seck, Mmes Betty Adda, Annette Perthuis, Cécilia Vala, MM. Denis Helbling, Jean-Jacques Um, Mme Sylvie Vieillard, M. Philippe Vafiades, Mmes Véronique Vela-Rodriguez, Marie Leclerc-Bruant, MM. Marouan El Amrani, Josselin Aubry, Maurice Chaillou, Jean-Alain Buffault, Mme Frédérique Pradier, M. Didier Rychter, Mme Laurence Machuel-Xuereb, M. Kaddour Metir.

Excusés : Mme Laurinda Da Silva représentée par M. Pallier
M. Richard Doms représenté par M. Israël
Mme Marylène Tabar représentée par Mme Vala
Mlle Aurélie Tarrago représentée par M. Thellier
Mme Liberty Melet représentée par M. Metir
M. Bernard Gateau représenté par Mme Pradier

M. Didier Rychter est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 OCTOBRE 2008

Le procès-verbal de la séance du 23 octobre 2008 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

II - DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des décisions qu'il a prises depuis le 16 octobre 2008, à savoir :

- **Décision n° 2008-138 du 16 octobre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un terrain non bâti à usage commercial sis avenue du Parc Médicis
- **Décision n° 2008-139 du 16 octobre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 13, rue Emile Zola
- **Décision n° 2008-140 du 16 octobre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 15, rue Gallieni
- **Décision n° 2008-141 du 21 octobre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un ensemble immobilier à usage d'habitation sis rue Emile Zola
- **Décision n° 2008-142 du 21 octobre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 7, rue de l'Aqueduc
- **Décision n° 2008-143 du 22 octobre 2008** : Passation d'une convention avec Madame Tina Limeri pour son relogement provisoire dans un pavillon communal situé 18, avenue de la République à Fresnes
- **Décision n° 2008-144 du 22 octobre 2008** : Passation d'un bail de location avec le groupe Efidis pour un appartement de type F5 situé 40 bis, rue Maurice Ténine à Fresnes
- **Décision n° 2008-145 du 23 octobre 2008** : Passation d'une convention avec Monsieur Bruno Basile, conservateur du cimetière communal, pour son relogement provisoire dans un appartement communal situé 40 bis, rue Maurice Ténine à Fresnes
- **Décision n° 2008-146 du 24 octobre 2008** : Passation d'un contrat de mise à disposition de lieu de spectacle
- **Décision n° 2008-147 du 4 novembre 2008** : Passation d'une convention avec Monsieur Bruno Bazile, conservateur du cimetière communal pour son relogement provisoire dans un appartement communal situé 40 bis, rue Maurice Ténine à Fresnes - Décision modificative
- **Décision n° 2008-148 du 5 novembre 2008** : Passation d'une convention avec Monsieur et Madame Saïd Aoufouchi pour leur relogement temporaire dans un appartement communal dépendant des logements de fonction du groupe scolaire Edouard Herriot-Maryse Bastié sis passage Herriot à Fresnes
- **Décision n° 2008-149 du 6 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement, une cave et un parking sis 35-37, rue de Verdun
- **Décision n° 2008-150 du 6 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un box sis 2-4, promenade du Barrage
- **Décision n° 2008-151 du 6 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un garage sis 72 à 106, rue Emile Zola et 9 à 37, rue du Docteur Charcot
- **Décision n° 2008-152 du 6 novembre 2008** : Avenant n° 1 au contrat d'entretien et de réparation de matériels d'imagerie médicale du 23 juillet 2008
- **Décision n° 2008-153 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation et le garage sis rue Emile Zola et rue du Regard
- **Décision n° 2008-154 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 12, rue Emile Roux

- **Décision n° 2008-155 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 63-67, rue du Docteur Emile Roux (lots n° 5 et 54)
- **Décision n° 2008-156 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 63-67, rue du Docteur Emile Roux (lots n° 26 et 75)
- **Décision n° 2008-157 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur une réserve sise 26, 28, 30 et 32, rue Henri Barbusse
- **Décision n° 2008-158 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur la maison d'habitation sise 1B, avenue de la Mairie
- **Décision n° 2008-159 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 143, rue Emile Zola (lots n° 2, 24 et 25)
- **Décision n° 2008-160 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 143, rue Emile Zola (lots n° 33, 55 et 56)
- **Décision n° 2008-161 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 143, rue Emile Zola (lots n° 63, 81 et 82)
- **Décision n° 2008-162 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 143, rue Emile Zola (lots n° 145, 167 et 168)
- **Décision n° 2008-163 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement et une cave sis 143, rue Emile Zola (lots n° 146, 169 et 170)
- **Décision n° 2008-164 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 143, rue Emile Zola (lot n° 181)
- **Décision n° 2008-165 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 143, rue Emile Zola (lot n° 187)
- **Décision n° 2008-166 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 143, rue Emile Zola (lot n° 193)
- **Décision n° 2008-167 du 7 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un appartement sis 143, rue Emile Zola (lot n° 195)
- **Décision n° 2008-168 du 19 novembre 2008** : Renonciation au droit de préemption urbain sur un local commercial sis rue du Docteur Charcot

III - MARCHES PUBLICS SIGNES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal des marchés inférieurs au seuil de 206 000 euros hors taxes, pour les prestations de services, de fournitures et de travaux, qu'il a signés depuis le 13 octobre 2008, à savoir :

- **Marché n° 70 du 15 octobre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec l'entreprise Le Maxiphone pour la cession du droit de représentation du spectacle « L'occidentale de fanfare »

- **Marché n° 71 du 15 octobre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la société Maintenance Système pour la maintenance préventive et corrective des classeurs rotatifs
- **Marché n° 72 du 17 octobre 2008** : Conclusion d'un marché de travaux avec l'entreprise Etanchéité du Nord pour des travaux d'étanchéité de la terrasse de la Ludothèque
- **Marché n° 73 du 17 octobre 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Actika pour la fourniture et la pose de rideaux-filets de séparation dans les gymnases de la Paix et Périquoi
- **Marché n° 74 du 24 octobre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec la Compagnie du garage pour la cession du droit de représentation du spectacle « Le garage Rigaud »
- **Marché n° 75 du 27 octobre 2008** : Conclusion d'un marché de fournitures avec la société Ciril pour la fourniture, l'installation et la maintenance d'un progiciel de gestion budgétaire, comptable et financière
- **Marché n° 76 du 5 novembre 2008** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles avec la société Diexco dans le cadre de travaux de réhabilitation de deux salles de réunions
- **Marché n° 77 du 5 novembre 2008** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles avec la société CD Construction SPS dans le cadre de travaux de réhabilitation de deux salles de réunions
- **Marché n° 78 du 5 novembre 2008** : Conclusion d'un marché de prestations intellectuelles avec le bureau Véritas dans le cadre de travaux de réhabilitation de deux salles de réunions
- **Marché n° 79 du 6 novembre 2008** : Conclusion d'un marché de services avec l'association Presque Oui pour la cession du droit d'exploitation du spectacle « Presque Oui »

IV - SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES « PARIS METROPOLE » - DEMANDE DE CREATION

En application de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire propose de demander à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, d'autoriser la création du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole », afin de se doter d'un outil opérationnel pour trouver des réponses aux enjeux posés au territoire de la grande couronne de l'Ile-de-France.

Le Conseil municipal demande, à l'unanimité, à Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, d'autoriser la création dudit syndicat composé de communes, structures de coopération intercommunale, de départements et de la région Ile-de-France.

V - SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES « PARIS METROPOLE » - APPROBATION DES STATUTS ET ADHESION DE LA COMMUNE

Par délibération de ce jour, le Conseil municipal a sollicité auprès de Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris, la création du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole », il est donc proposé à l'assemblée communale d'en approuver les statuts et d'en solliciter l'adhésion de la commune.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

VI - SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDES « PARIS METROPOLE » - DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET DE SON SUPPLEANT

Aux termes de l'article 6.2 des statuts du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole », le comité syndical est composé de l'ensemble de ses membres représenté par un délégué titulaire et un délégué suppléant, appelé à siéger au comité avec voix délibérative en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, Monsieur Jean-Jacques Bridey et Madame Sylvie Vieillard respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant au sein du comité du syndicat mixte ouvert d'études « Paris Métropole ».

VII - BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR L'EXERCICE 2008

Monsieur Philippe Pallier, adjoint au maire chargé du budget et des finances, présente le budget supplémentaire pour l'exercice 2008 dont la balance générale fait ressortir le total des recettes et des dépenses au solde négatif de la somme de 1 701 780,65 euros comme suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Section d'investissement</u>	<u>Total</u>
353 900,00	- 2 055 680,65	- 1 701 780,65

Le Conseil municipal approuve, par 27 voix pour et 8 abstentions, le budget supplémentaire pour l'exercice 2008 tel qu'il lui est présenté.

VIII - EXERCICE 2009 - AUTORISATION PREALABLE D'ENGAGER, DE LIQUIDER ET DE MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

En application de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation préalable de l'assemblée communale d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement pour un montant total de 2 470 000 euros.

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire, par 33 voix pour et 2 abstentions, à engager, liquider et mandater les dépenses relatives aux opérations de reconstruction de la cité scolaire Saint-Exupéry et du groupe scolaire Jean Monnet-Les Marguerites ainsi que la construction de la maison de quartier.

IX - INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU RECEVEUR MUNICIPAL

Aux termes d'un arrêté interministériel du 16 décembre 1983, les comptables non centralisateurs du Trésor exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, donnant lieu au versement par la collectivité intéressée, d'une indemnité dite « indemnité de conseil ».

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'allouer au taux plein, l'indemnité de conseil instituée par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, à Madame Laurence Pougeard Du Limbert, receveur municipal.

X - VERSEMENT D'ACOMPTES DE SUBVENTION A CERTAINS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2009

Pour assurer la trésorerie de la Caisse des écoles et du Centre communal d'action sociale, et pour permettre le bon fonctionnement des activités de certaines associations locales importantes, il s'avère indispensable de

pouvoir verser à leur profit, avant le vote du budget primitif 2009, un acompte de subvention qui leur sera allouée au titre dudit exercice.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser dès le mois de janvier prochain un acompte de subvention à valoir sur l'exercice 2009 à certains organismes et associations locales, en cas de difficultés de trésorerie.

XI - CIMETIERE COMMUNAL - TAXES ET CONCESSIONS FUNERAIRES - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Pour l'année 2009, il est proposé à l'assemblée municipale de majorer de l'ordre de 3,5 % les différentes taxes funéraires et prix des concessions dont les tarifs s'établiraient ainsi qu'il suit :

Taxes funéraires

- taxe d'inhumation	47,30 €
- taxe de convoi.....	63,10 €
- taxe de caveau provisoire (premier mois)	47,30 €
. par jour supplémentaire	3,15 €
- vacation de police	7,35 €

Concessions de terrain

- concession temporaire de dix ans	108,50 €
- concession trentenaire	652,00 €
- concession cinquanteenaire	1 413,00 €

Concessions de cases de columbarium

- concession trentenaire	543,40 €
- concession cinquanteenaire	978,00 €

Le Conseil municipal approuve, par 34 voix pour et 1 abstention, ces nouveaux tarifs qui s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2009.

XII - LOCATION DE SALLES MUNICIPALES - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Pour l'année 2009, il est proposé de majorer de l'ordre de 3,5 % les tarifs de location des salles municipales.

Le Conseil municipal approuve, par 34 voix pour et 1 abstention, cette majoration et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- associations locales à caractère privé :	
. salles de réunion du centre d'animation Henri Thellier	106,50 €
. petit gymnase	238,00 €
. grange d'îmière de la ferme de Cottinville	258,00 €

La location d'un grand gymnase ne pouvant être qu'exceptionnelle ferait l'objet d'un tarif spécial approuvé par délibération.

- particuliers à l'occasion de fêtes à caractère familial :	
. salle Henri Pujo (premier étage)	170,00 €
. salle polyvalente du centre d'animation Henri Thellier	170,00 €

XIII - RESTAURANT DU CENTRE ADMINISTRATIF - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Pour l'année 2009, il est proposé de majorer de l'ordre de 3,5 % les différents tarifs des repas servis au restaurant du centre administratif.

Le Conseil municipal approuve, par 34 voix pour et 1 abstention, les propositions qui lui sont faites et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} janvier 2009 :

- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre, emploi aidé et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension inférieur ou égal à 430 (complément de 4,40 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)	2,50 €	- ticket gris
- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension compris entre 431 et 540 (complément de 3,60 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)	3,30 €	- ticket violet
- Agent communal, agent de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre et retraité ayant un indice brut de traitement ou de pension supérieur à 540 (complément de 2,90 euros versé par la C.A.V.B. pour les repas pris par ses agents)	4,00 €	- ticket bleu
- Enfant mineur du personnel communal, conseillers municipaux non indemnisés	4,00 €	- ticket bleu
- Conjoint, enfant majeur, invité, services extérieurs et agents des administrations implantées dans le centre administratif, conseillers municipaux indemnisés	6,90 €	- ticket jaune
- Agent départemental de la circonscription d'actions sanitaires et sociales de Fresnes (complément de 2,94 euros versé par le département du Val-de-Marne)	3,96 €	- ticket rose
- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut égal ou inférieur à 465 (complément de 3,37 euros versé par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)	3,53 €	- ticket rouge
- Agent de la trésorerie de Fresnes ayant un indice brut supérieur à 465 (complément de 2,28 euros versé par le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie)	4,62 €	- ticket beige
- Stagiaire de la Mission locale Bièvre Val-de-Marne et de l'association d'insertion et de formation professionnelle	2,50 €	- ticket gris
- Stagiaire accueilli dans les services municipaux faisant un stage conventionné non rémunéré ou demandeur d'emploi	2,50 €	- ticket gris
- Fonctionnaire suivant un stage organisé par le collectif formation réunissant les communes d'Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Le Kremlin-Bicêtre, L'Haÿ-les-Roses, Rungis et Villejuif	2,50 €	- ticket gris

- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement inférieur ou égal à 430	2,50 €	- ticket gris
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement entre 431 et 540	3,30 €	- ticket violet
- Fonctionnaire en formation initiale accueilli en stage pratique ayant un indice brut de traitement supérieur à 540	4,00 €	- ticket bleu
- Personnel salarié dans une association dont le siège social est à Fresnes	4,00 €	- ticket bleu
- Boisson en sus	0,56 €	- ticket vert

XIV - CONSULTATION DE PEDICURIE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAUX TARIFS A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Pour l'année 2009, il est proposé de majorer de l'ordre de 3,5 % le tarif de référence d'une consultation de pédicurie au centre municipal de santé, portant ce dernier de 18,80 à 19,45 euros.

Le Conseil municipal approuve, par 34 voix pour et 1 abstention, le nouveau tarif de référence qui, pour tenir compte des différents niveaux de ressources et de l'origine territoriale des patients qui fréquentent la consultation de pédicurie, sera modulé ainsi qu'il suit :

- 50 % du tarif de référence pour les patients fresnois non imposables à l'impôt sur le revenu pour l'année 2008, soit 9,70 euros ;
- 80 % du tarif de référence pour tous les autres patients fresnois, soit 15,55 euros ;
- plein tarif pour les patients non domiciliés à Fresnes, soit 19,45 euros.

XV - CONSULTATION DE PSYCHOLOGIE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Pour l'année 2009, il est proposé de majorer de l'ordre de 3,5 % le tarif de référence d'une consultation de psychologie d'une durée d'une demi-heure, portant ce dernier de 18,00 à 18,65 euros.

Le Conseil municipal approuve, par 34 voix pour et 1 abstention, la proposition qui lui est soumise.

XVI - CONSULTATION D'OSTEOPATHIE AU CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAU TARIF A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Pour l'année 2009, il est proposé de majorer de l'ordre de 3,5 % le tarif de référence d'une consultation d'ostéopathie d'une durée d'une demi-heure, portant ce dernier de 50,00 à 51,75 euros.

Le Conseil municipal approuve, par 34 voix pour et 1 abstention, la proposition qui lui est soumise.

XVII - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - NOUVEAU TARIF DES CONSOMMATIONS DU DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BOISSONS CHAUDES AVEC MONNAYEUR A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Le tarif des consommations du distributeur automatique de boissons chaudes installé au centre municipal de santé depuis 2004 n'ayant pas augmenté, il est proposé à l'assemblée municipale de porter de 40 centimes d'euro à 50 centimes d'euro le prix de ces dernières.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le tarif de 50 centimes d'euro par consommation du distributeur de boissons chaudes.

XVIII - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL - NOUVELLES REDEVANCES A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Pour l'année 2009, il est proposé à l'assemblée municipale de majorer de l'ordre de 3,5 % l'ensemble les redevances pour l'occupation du domaine public applicables aux administrés, aux commerçants et aux sociétés qui auront effectué une demande auprès des services municipaux.

Le Conseil municipal fait siennes, par 34 voix pour et 1 abstention, les propositions qui lui sont soumises et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2009 :

Occupations	Tarifs retenus	Pénalités par infraction
Commerces ambulants - tous commerces superficie d'occupation limitée à 20 m ²	Tarif annuel forfaitaire . 1 installation par semaine → 805,00 €/an . 2 et 3 installations par semaine → 1 150,50 €/an . 4 installations ou plus par semaine → 2 531,20 €/an	1 400 € 2 000 € 4 400 €
Terrasses de café - café ouvert	44,80 €/mètre carré	80 €
Emplacements ponctuels - camion de vente, d'exposition - camion de déménagement - camion nettoyage de vitres	17,30 €/véhicule/jour 17,30 €/jour 34,50 €/jour	200 € 200 € 200 €
Tournage de films - court métrage - long métrage et publicité	345,20 €/jour 690,40 €/jour	1 000 € 2 000 €
Bureau de vente et d'exposition de logements	9,60 €/mois/mètre carré d'emprise au sol	1 000 €
Extensions de commerces sur trottoir - tous commerces - implantation d'une rôtissoire	Tarif annuel forfaitaire : 115,00 € par 5 mètres carrés Tarif annuel : 20,70 €/m ²	300 € par 5 mètres carrés 60 €
Forains - manèges - stands commerçants (villages gourmands, marché de Noël) - banquistes et spectacles de marionnettes - petit cirque - cirque de taille moyenne	23,00 €/jour 18,80 €/jour/mètre linéaire d'exposition 56,40 €/jour 112,50 €/jour 187,90 €/jour	60 € 60 € 150 € 300 € 500 €
Brocantes	345,20 €	500 €
Bennes	forfait semaine : 23,00 € week-end : 11,50 €	100 € 50 €
Palissade de chantier	forfait : 115,00 €/mois (tout mois entamé est dû)	300 €
Echafaudage	11,50 €/mètre linéaire/semaine	30 €
Engins et matériels de chantier	11,50 €/engin/semaine	100 €
Matériaux	forfait : 57,50 €/semaine	150 €
Bungalows de chantier	forfait : 345,20 €/mois	1 000 €

Occupations	Tarifs retenus	Pénalités par infraction
Emprise de chantier sur le domaine public ex. : passage couvert pour piétons)	forfait : 115,00 €/mois	300 €
Surplomb du domaine public	forfait : 115,00 €	300 €

XIX - EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE L'AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER - MAJORATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2009

Pour l'année 2009, il est proposé de majorer, en application de la formule de variation contractuelle figurant dans la convention d'affermage, de l'ordre de 3,31 % les tarifs des droits de place du marché de l'avenue Paul Vaillant-Couturier.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, dit qu'en vertu de l'avenant n° 3 au contrat de concession établi entre la ville de Fresnes et la société Lombard et Guérin, la commune versera au titre de l'année 2009 une indemnité compensatoire de 35 311 euros à ladite société, percevra une redevance de base de 4 711,93 euros et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de l'avenue Paul Vaillant-Couturier, à compter du 1^{er} janvier 2009 :

A couvert :

- Première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux	2,22 €
- Seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux	2,97 €
- Progression par place supplémentaire	0,63 €

A découvert :

- Mètre linéaire, sans matériel	1,11 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

- Table supplémentaire ou de retour	0,77 €
- Place d'angle	1,11 €
- Droit de déchargement :	
. par véhicule	0,77 €

XX - EXPLOITATION DU MARCHE D'APPROVISIONNEMENT DE LA RUE HELENE BOUCHER - MAJORATION DES TARIFS DES DROITS DE PLACE A COMPTER DU 1^{er} MARS 2009

Pour l'année 2009, il est proposé de majorer, en application de la formule de variation contractuelle figurant dans la convention d'affermage, de l'ordre de 2,43 % les tarifs des droits de place du marché de la rue Hélène Boucher.

Le Conseil municipal fait sienne, à l'unanimité, la proposition qui lui est soumise, dit que le montant de la redevance annuelle versée par le fermier à la commune est fixé, à cette même date, à 1 229,00 euros, majoré de 50 % des droits de place supérieurs à 16 000 euros hors taxes perçus annuellement auprès des commerçants et fixe ainsi qu'il suit les nouveaux tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de la rue Hélène Boucher, à compter du 1^{er} mars 2009 :

A couvert :

- Première place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux	2,06 €
- Seconde place couverte de 2 m x 2 m, avec ou sans table et tréteaux	2,75 €
- Progression par place supplémentaire	0,59 €

A découvert :

- Mètre linéaire, sans matériel	1,03 €
---------------------------------------	--------

Suppléments :

- Table supplémentaire ou de retour	0,72 €
- Place d'angle	1,03 €
- Droit de déchargement :	
. par véhicule	0,72 €
- Taxe additionnelle de promotion	2,05 €

XXI - URBANISME - GARANTIES D'EMPRUNT - TRANSFERT DE LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE A IMMOBILIERE 3F - (16 CONTRATS - 1 812 302,43 EUROS)

La ville a accordé sa garantie d'emprunt au Logement Familial du Bassin Parisien puis à la Résidence Urbaine de France, pour diverses opérations de construction sur le territoire de la commune. Cette dernière ayant décidé de céder, au 1^{er} janvier 2009, la totalité de son patrimoine situé en Ile-de-France hors département de la Seine-et-Marne à la société Immobilière 3F, dont le siège social est 159, rue Nationale à Paris 13^e, il convient de lui transférer la garantie d'emprunts correspondante.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement des emprunts d'un montant initial de 1 812 302,43 euros contractés par la Résidence urbaine de France auprès de la Caisse des dépôts et consignations et transférés à la société Immobilière 3F.

XXII - URBANISME - GARANTIES D'EMPRUNT - TRANSFERT DE LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE A IMMOBILIERE 3F - (3 CONTRATS - 3 632 863,88 EUROS)

La ville a accordé sa garantie d'emprunt à la Résidence Urbaine de France, pour divers travaux de réhabilitation d'ensembles immobiliers sur le territoire de la commune. Cette dernière ayant décidé de céder, au 1^{er} janvier 2009, la totalité de son patrimoine situé en Ile-de-France hors département de la Seine-et-Marne à la société Immobilière 3F, dont le siège social est 159, rue Nationale à Paris 13^e, il convient de lui transférer la garantie d'emprunts correspondante.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement des emprunts d'un montant global de 3 632 863,88 euros contractés par la Résidence urbaine de France auprès de la Caisse des dépôts et consignations et transférés à la société Immobilière 3F.

XXIII - URBANISME - GARANTIES D'EMPRUNT - TRANSFERT DE LA RESIDENCE URBAINE DE FRANCE A IMMOBILIERE 3F - (1 CONTRAT - 2 244 982,54 EUROS)

La ville a accordé sa garantie d'emprunt à la Résidence Urbaine de France, pour le financement de la construction d'un immeuble locatif sis 15, rue des Frères Lumière à Fresnes. Cette dernière ayant décidé de céder, au 1^{er} janvier 2009, la totalité de son patrimoine situé en Ile-de-France hors département de la Seine-et-Marne à la société Immobilière 3F, dont le siège social est 159, rue Nationale à Paris 13^e, il convient de lui transférer la garantie d'emprunt correspondante.

Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité, sa garantie pour le remboursement d'un emprunt d'un montant global de 2 244 980,54 euros, majoré des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisé au terme de cette période d'un montant de 146 148,78 euros, contracté par la Résidence urbaine de France auprès de la Caisse des dépôts et consignations et transféré à la société Immobilière 3F.

XXIV - VERSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2007

L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoyant une disposition juridique permettant le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre à ses communes membres, la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre propose à la commune le versement d'un fonds de concours de 151 477 euros au titre de l'exercice 2007.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le fonds de concours de 151 477 euros qui sera affecté à l'étude sur les pépinières de la ville de Paris pour la somme de 28 000 euros et au fonctionnement des écoles maternelles pour la somme de 123 477 euros.

XXV - VERSEMENT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE D'UN FONDS DE CONCOURS POUR LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2008

L'article 186 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 prévoyant une disposition juridique permettant le versement de fonds de concours entre un EPCI à fiscalité propre à ses communes membres, la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre propose à la commune le versement d'un fonds de concours de 145 127 euros au titre de l'exercice 2008.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le fonds de concours de 145 127 euros qui sera affecté au fonctionnement des écoles primaires pour la somme de 100 000 euros et à celui des gymnases pour la somme de 45 127 euros.

XXVI - URBANISME - CESSION A LA COMMUNE D'ANTONY D'UNE PARTIE DU CHEMIN DES MARTYRS SIS A FRESNES ET D'UNE PARCELLE SITUEE SUR LE TERRITOIRE D'ANTONY

Dans le cadre des projets d'urbanisation de son territoire, la commune d'Antony va procéder à la réalisation de deux programmes immobiliers en bordure sud des terrains du Cemagref et souhaite à cet effet acquérir une parcelle de terrain cadastrée section BY n° 35p d'une superficie 159 m² ainsi qu'une partie du chemin des Martyrs d'une superficie de 56 m² appartenant à la commune de Fresnes.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la cession à la commune d'Antony de la parcelle de terrain de 159 m² ainsi que de la partie du chemin des Martyrs pour 56 m², moyennant la somme de 20 791 euros et autorise Monsieur le Maire à signer les différents actes à intervenir.

XXVII - URBANISME - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CHARCOT-ZOLA - AVENANT N° 3 A LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL DU VAL-DE-MARNE ET LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES RELATIVE A LA RECONSTRUCTION DE LA CRECHE DEPARTEMENTALE ET DE LA PMI

Afin de tenir compte du dernier planning de réalisation des opérations de reconstruction et d'aménagement du groupe scolaire Les Marguerites, il est proposé de modifier les termes de la convention passée avec le Conseil général du Val-de-Marne et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes relative à la reconstruction

de la crèche départementale et de la P.M.I., en décalant au 30 décembre 2013 la date de la mise à disposition du terrain d'évolution du groupe scolaire Maryse Bastié-Les Bleuets permettant la relocalisation provisoire des bâtiments.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes de l'avenant n° 3 à la convention passée avec le Conseil général du Val-de-Marne et la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes.

XXVIII - CENTRE MUNICIPAL DE SANTE - AVENANT N° 1 A LA CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME « SANTE PUBLIQUE ET PREVENTION » LE 24 AOÛT 2007

La contractualisation avec la direction régionale des affaires sanitaires et sociales d'Ile-de-France en cours d'année n'ayant pas permis au centre municipal de santé de s'inscrire dans une démarche de santé publique sur une année pleine, il convient de modifier les montants des versements des subventions versées pour les années 2007, 2008 et 2009.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n° 1 à la convention relative au programme « Santé publique et prévention » du 24 août 2007 et autorise le maire à signer ledit document.

XXIX - ASSURANCES - AVENANT AU CONTRAT CONCERNANT LA FLOTTE AUTOMOBILE

Le contrat passé avec la société SMACL le 1^{er} janvier 2008 n'assurant pas les balayeurs et la laveuse en cas de bris de glace, il convient d'établir un avenant incluant la garantie bris de glace pour lesdits véhicules, portant ainsi le montant de la prime annuelle de 24 318,15 euros toutes taxes comprises à 24 374,23 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les termes dudit avenant au contrat d'assurance passé avec la SMACL.

XXX - TRANSFERT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC) DE LA CONCESSION DU RESEAU CABLE DE VIDEOCOMMUNICATION

Le syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication, autorité concédante de réseaux câblés pour le compte de 32 communes d'Ile-de-France, disposant d'un poids considérable à l'égard de la société Numéricâble à qui la commune a concédé le réseau câblé de vidéocommunication, il est proposé de transférer, dans l'intérêt des habitants et des entreprises, à cette dernière, à titre gracieux, ladite concession.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, le transfert de la concession du réseau câblé de vidéocommunication au syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication.

XXXI - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2007

Aux termes de l'article L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Président de la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre a adressé au maire le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2007 comportant notamment les indicateurs techniques et financiers de chacun des services.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite et dit que le rapport sera mis à la disposition du public en mairie dans les quinze jours qui suivent sa présentation au Conseil municipal.

XXXII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - PRESENTATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2007 DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CHARCOT-ZOLA

En application des dispositions de l'article L.1524-3 du Code général des collectivités territoriales, la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes a adressé à la commune le compte rendu d'activité pour l'exercice 2007, dont l'objet est d'informer le Conseil municipal sur l'état des actions entreprises dans le cadre de l'exécution du dossier de création-réalisation de la zone d'aménagement concerté Charcot-Zola

Le Conseil municipal donne acte de la présentation qui lui est faite.

XXXIII - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES - APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2007 DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En application des dispositions de l'article L.1524-3 du Code général des collectivités territoriales, les représentants du Conseil municipal au conseil d'administration de la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes doivent soumettre à l'assemblée délibérante, pour approbation, le rapport d'activité pour l'exercice 2007.

Le Conseil municipal approuve, par 29 voix pour et 6 abstentions, ledit rapport d'activité.

XXXIV - EXPLOITATION DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT DE LA COMMUNE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE ET DU RAPPORT FINANCIER POUR L'EXERCICE 2007

Conformément à l'article 40-1 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 modifiée relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques, la société Lombard et Guérin a adressé à la commune le rapport annuel d'activité ainsi que le rapport financier de l'exploitation des deux marchés d'approvisionnement de la commune pour l'exercice 2007, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation des rapports qui lui est faite.

XXXV - CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE LA CUISINE CENTRALE PAR LA SOCIETE R.G.C. RESTAURATION - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2007

En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, Madame Sylvie Vieillard, conseillère municipale déléguée à l'éducation, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activité et le rapport financier de la société R.G.C. Restauration pour l'exercice 2007, portant sur le fonctionnement général des installations ainsi que les résultats techniques et financiers.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XXXVI - SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE LOCALE SOFRECHAL - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2006-2007

En application de l'article 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre Thellier, adjoint au maire chargé du développement des réseaux, de l'assainissement, des énergies et de l'eau, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activité du service de distribution publique d'énergie calorifique affermé à

la société d'économie mixte locale Sofrechal pour l'exercice 2006-2007, portant sur le fonctionnement général des installations, les résultats techniques et financiers, les projets en cours sur ledit réseau ainsi que le contentieux qui l'oppose au syndicat de copropriété de la Cerisaie.

Le Conseil municipal donne acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XXXVII - SOCIETE SOFREDITH - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2007

En application de l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Pierre Thellier, adjoint au maire chargé du développement des réseaux, de l'assainissement, des énergies et de l'eau, présente au Conseil municipal le rapport annuel d'activité et le rapport financier de la société anonyme Sofredith pour l'exercice 2007, portant sur le fonctionnement général des installations, les résultats techniques et financiers ainsi que les projets en cours sur ledit réseau.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport qui lui est faite.

XXXVIII - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PERIPHERIE DE PARIS POUR L'ELECTRICITE ET LES RESEAUX DE COMMUNICATION - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2007

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication a adressé le rapport annuel d'activité pour l'année 2007, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XXXIX - SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2007

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France a adressé à la commune le rapport annuel d'activité pour l'année 2007, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XL - SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNERAIRE DE LA REGION PARISIENNE - PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE POUR L'EXERCICE 2007

Conformément à l'article L.5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le président du syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne a adressé le rapport annuel d'activité pour l'année 2007, portant sur le fonctionnement du service.

Le Conseil municipal prend acte de la présentation qui lui est faite.

XLI - PERSONNEL COMMUNAL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE LA MUTUALISATION DU SECRETARIAT DE LA MEDECINE PREVENTIVE ET DU SERVICE D'ASSISTANCE SOCIALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU VAL-DE-BIEVRE

Le centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France ayant mis à la disposition de la ville le médecin de prévention et la communauté d'agglomération du Val-de-Bièvre son service

d'assistance sociale, un agent de la ville a été chargé d'en assurer le secrétariat à raison d'une journée par semaine pour la médecine préventive et d'une journée par mois pour le service d'assistance sociale.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mutualisation prise à cet effet prévoyant notamment le remboursement à la ville des charges de personnel et frais assimilés correspondants et autorise Monsieur le Maire à la signer.

XLII - PERSONNEL COMMUNAL - CREATION A LA DIRECTION DES SERVICES A LA POPULATION - SERVICES CULTURELS - D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE CATEGORIE A EN VUE D'UN RECRUTEMENT D'UN CADRE NON TITULAIRE

Afin de répondre aux différents besoins de la direction des services à la population, Monsieur le Maire propose de créer un emploi permanent à temps complet de catégorie A qui sera pourvu par un cadre non titulaire.

Le Conseil municipal approuve, par 31 voix pour et 4 non participations au vote, la proposition qui lui est faite.

XLIII - PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Afin de répondre aux besoins des différents services municipaux, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de modifier le tableau des effectifs du personnel communal, portant le nombre des emplois de 674 à 676.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition qui lui est faite.

XLIV - URBANISME - ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ CHARCOT-ZOLA - EMPRUNT A CONTRACTER PAR LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'AMENAGEMENT DE FRESNES POUR SES DEPENSES D'INVESTISSEMENT - GARANTIE D'EMPRUNT

La société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes, dont le siège est 1, place Pierre et Marie Curie à Fresnes, a demandé la garantie de la commune, pour un emprunt d'un montant de 1 500 000 euros qu'elle envisage de contracter auprès de la Landesbank Saar destiné à compléter le financement de ses dépenses d'investissement pour les travaux à réaliser pour l'aménagement de la Z.A.C. Charcot-Zola.

Le Conseil municipal accorde, par 29 voix pour et 6 abstentions, la garantie de la commune à la société d'économie mixte d'aménagement de Fresnes pour le remboursement de ce prêt.

XLV - URBANISME - CESSION DU FONDS DE COMMERCE « TECHNI-FRESNES »

Par avenant n° 1 en date du 23 mars 2001, le bail commercial passé avec Monsieur Jean-Pierre Dufresnoy pour le local commercial sis 1, square du 19 Mars 1962 a été transféré à la société à responsabilité limitée « Techni-Fresnes », représentée par Monsieur Bandith Van. Ce dernier ayant fait savoir qu'il souhaitait cesser son activité, la commune a décidé d'acheter son fonds de commerce.

Le Conseil municipal accepte, par 30 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, d'acheter le fonds de commerce de Monsieur Bandith Van et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession.

XLVI - VŒU D'URGENCE PRESENTE PAR LES GROUPES DE LA MAJORITE CONTRE LES EFFETS CUMULES DES REFORMES DE L'EDUCATION NATIONALE ET NOTAMMENT LA SUPPRESSION DES RESEAUX D'AIDES SPECIALISES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED)

Les groupes de la majorité proposent le vote d'un vœu contre les effets cumulés des réformes de l'Education Nationale et notamment la suppression des réseaux d'aides spécialisés aux élèves en difficulté, qui mettent gravement en cause les valeurs et les principes de l'Ecole publique comprenant entre autres la nécessité de lutter contre l'échec scolaire sous toutes ses formes avec des moyens appropriés et notamment avec des enseignants spécialisés.

Le Conseil municipal vote, par 29 voix pour et 6 voix contre l'urgence, et soutient, par 29 voix pour, 3 voix contre et 3 non participations au vote, les enseignants et les associations de parents d'élèves qui protestent contre cette décision, exige que les postes des RASED soient maintenus pour assurer à chaque élève les mêmes chances de réussite et qu'il soit mis fin expressément à la poursuite de la suppression massive de postes dans l'Education Nationale.

La séance est levée à vingt-deux heures cinquante.

Fresnes, le

Le Maire,

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie en exécution des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales

Jean-Jacques BRIDEY